



## **RAPPORT FINAL**

# **Sondage auprès des électeurs au sujet des communications avec les électeurs**

**Rapport rédigé pour le compte d'Élections Canada**

**Mars 2013**

**Also available in English upon request.**

***Phoenix SPI est un membre corporatif Sceau d'or de l'ARIM***





## Table des matières

Sommaire.....	i
Introduction .....	1
Attitudes et préférences quant aux modes de communication .....	4
Protection des renseignements personnels et vie privée .....	9
Expériences et opinions touchant les communications par Élections Canada, les partis politiques et les candidats .....	15
Les sources d'information des électeurs.....	21
Intérêt pour la politique et connaissance des plaintes au sujet des appels téléphoniques.....	25
Confiance dans les institutions engagées dans le processus électoral .....	29
Utilisation des technologies pour des enjeux politiques .....	33
Annexe 1 - Différences entre les sous-groupes qui se fondent sur les attitudes et les expériences .....	38
Annexe 2 - Les données sociodémographiques .....	41



## SOMMAIRE

Phoenix Strategic Perspectives Inc. a réalisé pour le compte d'Élections Canada un sondage téléphonique par composition aléatoire (CA) auprès de 1 011 électeurs admissibles dans la population en général. Compte tenu de la taille d'échantillon, les résultats globaux peuvent être tenus pour exacts dans une marge de  $\pm 3,4 \%$ , 19 fois sur 20 (avec rajustement selon la stratification de l'échantillon). Le travail sur le terrain s'est déroulé du 21 novembre au 2 décembre 2012.

Ce sondage auprès des électeurs visait à évaluer leurs opinions et leurs attitudes au sujet de divers enjeux s'attachant aux communications avec les électeurs. Les résultats permettront d'enrichir les connaissances de l'organisme au sujet des opinions et des attitudes des Canadiens relativement aux modes de communication à l'étude. En outre, les résultats serviront à appuyer l'établissement d'un rapport du directeur général des élections portant sur des plaintes reçues au sujet d'appels téléphoniques automatisés et d'appels effectués en personne, pendant et après la 41<sup>e</sup> élection générale fédérale.

### **Attitudes et préférences quant aux modes de communication**

Les électeurs sont réceptifs à la perspective de recevoir des appels de la part des partis politiques et des candidats au cours d'une élection fédérale. Dans une proportion avoisinant les trois quarts (74 %), les répondants signalent qu'il est approprié que des partis politiques et des candidats appellent des électeurs pour les renseigner au sujet de leurs positions ou de leurs programmes politiques. En outre, 69 % des répondants estiment qu'il est approprié que des partis politiques ou des candidats communiquent avec eux pour les inciter à aller voter, et 64 % des répondants sont d'avis qu'il est approprié qu'on les appelle pour les renseigner sur le moment et l'endroit où voter. Les répondants se sont révélés moins susceptibles d'estimer qu'il est approprié que les partis ou les candidats communiquent avec eux au cours d'une élection fédérale pour demander un don. En effet, c'est tout juste un peu plus du tiers (35 %) des personnes interrogées qui affirment qu'il s'agit d'une raison appropriée de communiquer avec les électeurs.

En ce qui concerne les différents modes de communication, il importe de souligner que le téléphone est le moyen que les électeurs apprécient le moins au niveau des modes de communication lorsque des partis politiques et des candidats souhaitent les rejoindre (11 %). En revanche, il appert que les moyens de communication les plus appropriés soient le courrier ordinaire (37 %), le courrier électronique et les autres moyens électroniques de communiquer (27 %), ainsi que les prises de contact en personne, comme le porte-à-porte (22 %).

En ce qui concerne le moment de la journée que les électeurs préfèrent pour ces communications, dans la plus forte proportion (40 %), les répondants affirment qu'ils préféreraient que les partis et les candidats communiquent avec eux le soir (de 17 heures à un peu avant 21 heures). Ils sont relativement peu nombreux (12 %) à indiquer préférer le matin (de 9 heures à un peu avant midi). Les autres répondants se sont répartis assez également comme suit : 20 % signalent que l'après-midi (de midi à un peu avant 17 heures) serait préférable, tandis que 22 % des répondants n'ont pas exprimé de préférence.

### **Protection des renseignements personnels et vie privée**

Dans une proportion avoisinant les quatre cinquièmes (78 %), les répondants se disent d'avis que les électeurs rejoints par un parti ou un candidat devraient avoir le droit de se

retirer de toutes nouvelles communications de la part de ce parti ou de ce candidat. De plus, la majorité des électeurs interrogés (69 %) ne sont pas d'accord avec le point de vue à l'effet qu'il est important que les partis politiques fédéraux puissent recueillir des renseignements personnels sur les électeurs. Le droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels revêtent de l'importance pour les électeurs : près du tiers (32 %) estiment que les partis politiques fédéraux et les candidats ne se servent *pas* des renseignements personnels de manière appropriée pour communiquer avec les électeurs. Il ne faut donc pas se surprendre que, dans le compromis entre la préservation de la vie privée d'un électeur et le besoin des partis politiques et des candidats de pouvoir communiquer avec les électeurs, près des deux tiers des répondants sont d'avis que la vie privée doit toujours avoir la primauté (53 %) ou encore, qu'elle doit avoir la primauté la plupart du temps (13 %). Par ailleurs, 15 % des personnes interrogées sont d'avis que les besoins de communication des partis et candidats devraient toujours ou souvent l'emporter.

Enfin, la position des électeurs au sujet de la réglementation des modes de communication lors d'une élection fédérale renvoie aussi à ces préférences et opinions. Près des deux tiers (65 %) des répondants estiment que les partis politiques et les candidats devraient être réglementés par des lois sur la protection de la vie privée quant à la façon et au moment où ils peuvent communiquer avec les électeurs lors d'une élection fédérale. Par ailleurs, 31% des répondants estiment que les partis et candidats devraient s'auto-réglementer.

### **Expériences et opinions touchant les communications par Élections Canada, les partis politiques et les candidats**

Dix pour cent des électeurs soutiennent avoir reçu un appel téléphonique d'Élections Canada pour leur dire où et quand aller voter lors de la dernière élection fédérale. Étant donné qu'Élections Canada ne fait pas d'appels proactifs pour joindre les électeurs, cela pourrait paraître contradictoire. Ces résultats pourraient aussi faire penser à une mauvaise utilisation possible du nom et de l'identité d'Élections Canada. Au nombre de ces 98 répondants qui signalent avoir reçu un pareil appel téléphonique d'Élections Canada, 13 répondants ont indiqué ne pas avoir voté lors de la 41<sup>e</sup> élection générale. Cette proportion de personnes n'ayant pas voté est semblable à celle enregistrée dans la population en général. Ceci dit, il convient de rappeler qu'il faut faire preuve de circonspection dans l'interprétation de résultats fondés sur ces occurrences, peu fréquentes et autodéclarées.

Plus de la moitié des électeurs interrogés (58 %) signalent qu'un ou plusieurs partis politiques ou candidats ont communiqué avec eux lors de la dernière élection générale fédérale. Plusieurs modes de communication ont servi régulièrement à joindre ces électeurs : la poste (66 %), un appel téléphonique effectué en personne (62 %) ou encore, un appel automatisé (58 %). C'est le tiers environ (34 %) des répondants qui ont reçu la visite d'un(e) représentant(e) d'un parti ou d'un(e) candidat(e). Les répondants sont relativement peu nombreux — 12 % seulement — à avoir reçu un message électronique.

La sollicitation et le pointage sont les principales raisons de communiquer avec les électeurs. En effet, 49 % des répondants indiquent qu'on a communiqué avec eux pour discuter de politique et pour les persuader de voter pour tel candidat ou parti, tandis que 40 % signalent qu'un parti ou un(e) candidat(e) a communiqué avec eux pour connaître leurs intentions de vote.

De plus, quelques électeurs (6 %) disent qu'un(e) représentant(e) d'un parti politique ou un(e) candidat(e) les a appelés pour les informer d'un changement du lieu de vote. Au nombre des 39 répondants qui ont répondu de la sorte, six personnes signalent ne pas avoir voté lors de la 41<sup>e</sup> élection générale. Cette proportion de personnes n'ayant pas voté est semblable à celle enregistrée dans la population en général. Néanmoins, il faut faire preuve de circonspection, une fois de plus, dans l'interprétation de ces résultats qui sont fondés sur ces cas peu fréquents.

C'est dans une bonne proportion de 69 % que les électeurs avec lesquels des partis ou candidats ont communiqué lors de la dernière élection générale ont présenté une réaction au moins modérément positive suite à la communication. Signalons que 12 % des répondants interrogés à ce sujet disent même que cette communication leur a inspiré une réaction *très* positive.

### **Les sources d'information des électeurs**

Les électeurs sont plus susceptibles d'indiquer que la télévision est leur principale source d'information au sujet des partis politiques et des candidats lors d'une élection. Dans l'ensemble, c'est 41 % des répondants qui ont indiqué que la télévision est leur principale source d'information. Suivent avec un certain recul les journaux (22 %) et l'Internet ou les blogs (19 %). Pour ce qui concerne plus particulièrement l'information sur le processus électoral, c'est Élections Canada qui constitue la principale source d'information des répondants, et de loin. En effet, près de la moitié des personnes interrogées (48 %) signalent la brochure, la carte de rappel ou le dépliant d'Élections Canada, et 7 % des répondants signalent le site Web d'Élections Canada. C'est ainsi que globalement, 55 % des répondants signalent qu'Élections Canada constitue leur principale source d'information au sujet du processus électoral.

Un faible nombre de répondants (7 %) indiquent avoir dû faire un effort supplémentaire pour savoir quand ou où aller voter lors de la dernière élection générale fédérale. Les répondants qui ont fait des démarches se sont révélés le plus susceptibles de communiquer avec Élections Canada ou d'avoir demandé à leurs amis ou aux membres de leur famille.

### **Connaissance des plaintes au sujet des appels téléphoniques**

Les Canadiens devaient aussi indiquer s'ils étaient au courant qu'Élections Canada avait reçu des plaintes au sujet d'appels téléphoniques automatisés et d'appels effectués en personne pendant et après la dernière élection générale fédérale. La plupart des Canadiens (58 %) étaient au courant des plaintes. Toutefois, 42 % des répondants ne l'étaient pas. Il convient de souligner qu'il n'y a pas de corrélation entre la connaissance des plaintes et des niveaux moins élevés de confiance par rapport aux résultats de l'élection fédérale ou une moindre probabilité d'estimer qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable. En outre, les personnes au courant des plaintes se sont révélées plus susceptibles que celles qui ne l'étaient pas d'afficher des niveaux élevés de confiance envers Élections Canada (84 % c. 73 %), les partis politiques fédéraux (84 % c. 73 %) et le système judiciaire (67 % c. 51 %).

Il semble ainsi que les Canadiens qui sont au courant des plaintes qu'a reçues Élections Canada soient généralement ceux qui s'engagent et s'intéressent plus largement à la politique. En général, ces Canadiens sont aussi susceptibles d'afficher des niveaux relativement élevés de confiance par rapport au système. Dans l'ensemble, dans le compromis à établir avec le besoin des partis politiques de pouvoir communiquer avec les

électeurs, ces répondants ont aussi tendance à préférer la protection de la vie privée et à estimer que les partis politiques doivent être réglementés au moyen de lois sur la vie privée.

### **Confiance dans les institutions engagées dans le processus électoral**

La perception voulant qu'Élections Canada ait géré la dernière élection générale fédérale de façon équitable est répandue. Au total, 85 % des répondants sont d'avis qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable. En particulier, 43 % des personnes interrogées sont d'avis que l'élection a été menée de façon *très* équitable. En outre, dans une forte majorité (85 %), les répondants font état de hauts niveaux de confiance à l'égard de l'exactitude des résultats d'élection fédérale au Canada. En ce qui concerne la confiance qu'inspirent les diverses institutions engagées dans le processus électoral, il ressort de l'étude qu'Élections Canada est l'institution la plus susceptible d'inspirer confiance aux électeurs : 80 % des personnes interrogées indiquent qu'elles ont assez ou beaucoup confiance dans l'organisme. Avec un certain recul, suivent le système judiciaire (60 %) ainsi que les candidats locaux (57 %). Les répondants se sont révélés le moins susceptibles d'affirmer que les partis politiques leur inspirent confiance. En effet, plus de la moitié des personnes interrogées (56 %) indiquent que ces institutions leur inspirent peu ou pas du tout confiance. Pour replacer ces points de vue dans leur juste contexte, signalons que la majorité des électeurs interrogés se disent moyennement intéressés (50 %) ou très intéressés (26 %) par la politique.

### **Utilisation des technologies pour des enjeux politiques**

En ce qui concerne l'utilisation des technologies chez les électeurs, les utilisateurs de l'Internet sont plus susceptibles d'utiliser un ordinateur qu'un appareil mobile pour accéder à l'Internet. Plus particulièrement, 72 % d'entre eux indiquent qu'ils se servent à cette fin d'un ordinateur portable, tandis que 65 % le font au moyen d'un ordinateur de bureau. Par ailleurs, moins de la moitié (43 %) des personnes interrogées à ce sujet se servent d'un téléphone intelligent, comme un iPhone ou un BlackBerry. En outre, 29 % des répondants se servent d'une tablette, comme un iPad. Dans une proportion de six pour dix (60 %), les répondants indiquent qu'ils recourent à plus d'une méthode pour accéder à l'Internet.

En ce qui concerne les activités en ligne, 68 % des répondants indiquent se servir de l'Internet comme source d'information au sujet des enjeux politiques. Les répondants sont beaucoup moins nombreux à utiliser YouTube pour diffuser ou regarder des vidéos portant sur des enjeux politiques (25 %) ou à diffuser sur Internet des articles ou des commentaires au sujet d'enjeux politiques (20 %). Ceci dit, plus du quart (28 %) des utilisateurs de l'Internet ne font aucune de ces activités en ligne. En outre, 55 % des répondants affirmant se servir de l'Internet comme source d'information au sujet des enjeux politiques sont d'avis que l'information qu'ils obtiennent en ligne est tout aussi fiable que l'information dans les médias traditionnels. Les autres répondants sont partagés également dans leurs évaluations : 22 % des personnes interrogées affirment que l'information en ligne est plus fiable, tandis que 22 % des répondants indiquent qu'elle est moins fiable.

La plupart des électeurs qui utilisent l'Internet se disent assez préoccupés (46 %) ou très préoccupés (39 %) des effets de la technologie ou de ses applications sur leur aptitude à protéger leurs renseignements personnels.



## Conclusions

Les résultats découlant du sondage suggèrent qu'en général, les électeurs sont réceptifs à la perspective que des partis politiques et des candidats communiquent avec eux au cours d'une élection fédérale. Ils ont toutefois de nettes préférences au sujet de la façon dont les partis et les candidats peuvent communiquer avec eux, au sujet du moment des communications et au sujet des raisons les sous-tendant. C'est ainsi que peu d'électeurs souhaitent qu'on les appelle ou encore, qu'on cherche à communiquer avec eux le matin. En outre, le courrier ordinaire, le courrier électronique et les prises de contact en personne sont des moyens de communication préférables au téléphone. En général, les électeurs estiment que la communication d'information ou les encouragements à aller voter sont des raisons appropriées pour communiquer avec eux lors d'une élection fédérale. En majorité, les répondants affirment par ailleurs que la sollicitation de dons n'est *pas* une raison appropriée pour que les partis ou les candidats appellent les électeurs lors d'une élection fédérale. Dans la même veine, les électeurs sont plus enclins à favoriser la réglementation formelle des modes de communication qu'à préférer l'autoréglementation des partis et candidats.

Au chapitre de la collecte de renseignements personnels, les Canadiens appuient l'adoption d'une démarche qui accorde la primauté à leur droit à la vie privée. Ils croient fermement que leur vie privée l'emporte sur le besoin de pouvoir communiquer avec les électeurs des partis et des candidats. Selon toute vraisemblance, ce point de vue s'attribue au moins en partie au fait que moins du tiers des répondants sont d'avis que les partis et candidats se servent des renseignements personnels de façon appropriée pour communiquer avec les électeurs. Un fait dont il ne faut pas se surprendre, les Canadiens ont tendance à juger qu'il n'est *pas* important que les partis puissent recueillir des renseignements personnels au sujet des électeurs et à trouver que les électeurs devraient avoir le droit de se retirer de toute nouvelle communication de la part d'un parti ou d'un(e) candidat(e). Bien que les électeurs se montrent conciliants dans le contexte des communications lors des élections fédérales, ils veulent que ces communications fassent l'objet d'une réglementation en vertu de lois sur la vie privée, car ils souhaitent protéger leurs renseignements personnels.

Dans un autre registre, soulignons que les niveaux de confiance dans le système électoral canadien et dans les institutions engagées dans le processus électoral continuent d'être élevés. Malgré la couverture médiatique dont ont fait l'objet les allégations d'actes répréhensibles lors de la 41<sup>e</sup> élection générale, la plupart des électeurs estiment qu'Élections Canada a assuré la conduite équitable de la dernière élection générale fédérale. Même si ces résultats accusent une légère baisse par rapport à ceux enregistrés avant l'enquête sur les appels automatisés, nous observons que ces résultats demeurent convaincants : 85 % des électeurs affirment que l'élection a été gérée de façon équitable.

À l'appui de cette impression positive, les électeurs continuent d'afficher de forts niveaux de confiance à l'égard de l'exactitude des résultats d'élection et ils continuent d'accorder leur confiance à Élections Canada comme administrateur des élections fédérales. Bien que les résultats à l'égard des autres institutions et intervenants engagés dans le processus électoral soient un peu plus faibles, des proportions majoritaires d'électeurs continuent d'accorder leur confiance au système judiciaire, aux candidats locaux et aux partis politiques fédéraux du Canada. Par conséquent, il appert que les perceptions à l'égard de l'équité électorale et que la confiance qu'inspirent les résultats d'élection fédérale et Élections Canada n'ont pas souffert de la publicité entourant l'enquête sur les appels automatisés.

La télévision est la principale source d'information à laquelle recourent les électeurs pour obtenir de l'information au sujet des partis politiques et des candidats. Suivent les journaux et l'Internet. D'autre part, pour ce qui concerne le processus électoral en soi, par exemple, le moment et le lieu du vote, les électeurs recourent surtout à la carte d'information de l'électeur et au dépliant de rappel d'Élections Canada pour obtenir l'information dont ils ont besoin. Les Canadiens sont relativement peu nombreux à signaler qu'ils consultent le site Web d'Élections Canada comme principale source d'information.

Dans le domaine plus général de la politique, un grand nombre d'électeurs ayant accès à l'Internet s'en servent comme source d'information. En revanche, les Canadiens sont beaucoup moins nombreux à recourir à l'Internet pour prendre part à un débat politique, soit en affichant des articles ou des commentaires sur le Web, soit en utilisant YouTube pour diffuser ou regarder des vidéos portant sur des enjeux politiques. Ceci dit, nous pouvons nous attendre à ce que ces proportions augmentent au cours des prochaines années, parce que les personnes prenant part à ces activités politiques en ligne sont beaucoup plus susceptibles d'être jeunes — c.-à-d. d'avoir moins de 35 ans. L'Internet, et les médias sociaux en particulier, deviendront des espaces publics de plus en plus importants qui serviront aussi bien de sources d'information que de moyens de communication dans le contexte des enjeux politiques.

## INTRODUCTION

Élections Canada a chargé Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix) d'effectuer un sondage auprès des électeurs au sujet des pratiques adoptées dans les communications s'adressant aux électeurs canadiens.

### Contexte et objectifs

Élections Canada, qui est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement, se charge de la conduite des élections générales, des élections partielles et des référendums à l'échelon fédéral, veille à la mise en œuvre des dispositions sur le financement politique de la *Loi électorale du Canada*, surveille la conformité et assure l'application des lois électorales.

Lors de la 41<sup>e</sup> élection générale fédérale et par la suite, Élections Canada a reçu des plaintes ayant pour objet des appels téléphoniques automatisés et des appels téléphoniques effectués en personne. Selon les plaintes, des appelants prétendant à tort appeler au nom d'Élections Canada ont signalé des changements du lieu de vote, alors que dans les faits, il n'y avait pas de changement. Des plaintes font aussi état de ce que des électeurs se sont sentis harcelés par des appels, dont les auteurs se présentaient à tort comme un(e) candidat(e) ou un(e) représentant(e) d'un parti politique en particulier, à cause du moment de ces appels, de leur récurrence ou du ton de l'appelant(e). Cet enjeu a fait l'objet d'une attention considérable dans les médias.

Lors d'une comparution en commission parlementaire, en mars dernier, le directeur général des élections s'est engagé à présenter un rapport au sujet de ces allégations d'actes répréhensibles avant la fin du mois de mars de 2013.

L'organisme a donc résolu de se saisir de cette occasion pour aborder une vaste gamme d'enjeux liés aux communications avec les électeurs dans le contexte des élections fédérales. Le sondage visait à évaluer les opinions et les attitudes des électeurs au sujet de divers enjeux s'attachant aux communications avec les électeurs. Plus particulièrement, nous avons consulté les électeurs au sujet des enjeux que voici :

- Les pratiques des partis politiques et des candidats dans leurs communications avec les électeurs, y compris les préférences des électeurs au chapitre des communications de la part des partis politiques et des candidats.
- La protection des renseignements personnels.
- Les sources d'information dont se servent les électeurs pour obtenir des connaissances au sujet des partis politiques et des candidats et au sujet du processus électoral, lors d'une élection.
- Le niveau de confiance qu'inspirent les institutions et les entités engagées dans le processus électoral.
- L'utilisation des technologies.

Les résultats découlant de ce sondage enrichiront les connaissances de l'organisme au sujet des opinions et des attitudes des Canadiens pour ce qui concerne les modes de communication avec les électeurs. En outre, ces observations serviront à appuyer l'établissement d'un rapport du directeur général des élections portant sur les plaintes reçues au sujet d'appels téléphoniques automatisés et d'appels effectués en personne, pendant et après la 41<sup>e</sup> élection générale fédérale.

## Plan de l'étude

Nous avons réalisé un sondage téléphonique par composition aléatoire (CA) auprès de 1 011 électeurs admissibles dans la population en général. Les électeurs admissibles sont des citoyens canadiens qui avaient au moins 18 ans au moment du sondage. Compte tenu de la taille d'échantillon, les résultats globaux peuvent être tenus pour exacts dans une marge de  $\pm 3,4\%$ , 19 fois sur 20 (avec rajustement selon la stratification de l'échantillon). La marge d'erreur est plus importante pour les résultats s'attachant à des sous-groupes de l'échantillon total.

Voici les caractéristiques du sondage :

- La base de sondage comprend aussi bien des foyers faisant appel à une ligne téléphonique terrestre que des foyers recourant à un téléphone cellulaire. L'échantillon a été créé de façon à assurer une représentativité régionale. L'étude a fait appel à une répartition géographique non proportionnelle des entrevues afin d'améliorer l'exactitude des résultats régionaux. Le tableau ci-dessous présente la stratification régionale :

Région	Nombre cible d'entrevues	Nombre d'entrevues effectuées
Provinces de l'Atlantique	150	150
Québec	200	203
Ontario	250	252
Prairies	250	253
Colombie-Britannique	150	153
<b>Canada</b>	<b>1 000</b>	<b>1 011</b>

- Un pré-test a été effectué à l'avance : 16 entrevues ont eu lieu en anglais et 12, en français.
- Toutes les entrevues ont été réalisées dans la langue officielle préférée du/de la répondant(e).
- Les entrevues ont duré en moyenne 12,4 minutes.
- Le travail sur le terrain s'est déroulé du 21 novembre au 2 décembre 2012.

Le tableau suivant présente des renseignements au sujet de la répartition finale des appels pour ce sondage, de même qu'un calcul du taux de réponse (au moyen de la formule empirique de l'ARIM) :

Tableau de la répartition finale des appels			
	Echantillon total	Ligne tél. terrestre	Téléphone cellulaire
<b>Nombre total de numéros, au départ</b>	<b>25 036</b>	<b>13 823</b>	<b>11 213</b>
<b>Numéros hors du champ de l'étude – non valides</b>	<b>8 075</b>	<b>3 568</b>	<b>4 507</b>
<b>Cas non résolus (U)</b>	<b>11 485</b>	<b>6 003</b>	<b>5 482</b>
<i>Pas de réponse / répondeur</i>	11 485	6 003	5 482
<b>Admissibles - Non-réponse (IS)</b>	<b>642</b>	<b>550</b>	<b>92</b>
<i>Problème de langue</i>	170	129	41
<i>Incapables de répondre (maladie/décès)</i>	108	97	11
<i>Rappels (répondants non disponibles)</i>	364	324	40
<i>Refus</i>	3 663	2 771	892

<i>Raccroché</i>	65	58	7
<b>Admissibles – Réponse (R)</b>	<b>1 106</b>	<b>873</b>	<b>233</b>
<i>Entrevues complétées</i>	1 011	810	201
<i>Inadmissibles - quota atteint - sexe</i>	59	50	9
<i>Inadmissibles - âge</i>	23	0	23
<i>Inadmissibles - pas citoyen(ne) canadien(ne)</i>	13	13	0
<b>Taux de refus</b>	<b>77,12</b>	<b>76,42</b>	<b>79,42</b>
<b>Taux de réponse</b>	<b>6,52</b>	<b>8,51</b>	<b>3,47</b>

La formule de calcul du taux de réponse de l'ARIM s'établit comme suit :  $[R=R/(U+IS+R)]$ . Autrement dit, pour obtenir le taux de réponse, il faut diviser le nombre d'unités ayant répondu [R] par le nombre de cas non résolus [U] plus le nombre de ménages et de personnes admissibles n'ayant pas répondu [IS] plus le nombre d'unités ayant répondu [R].

### Note aux lecteurs

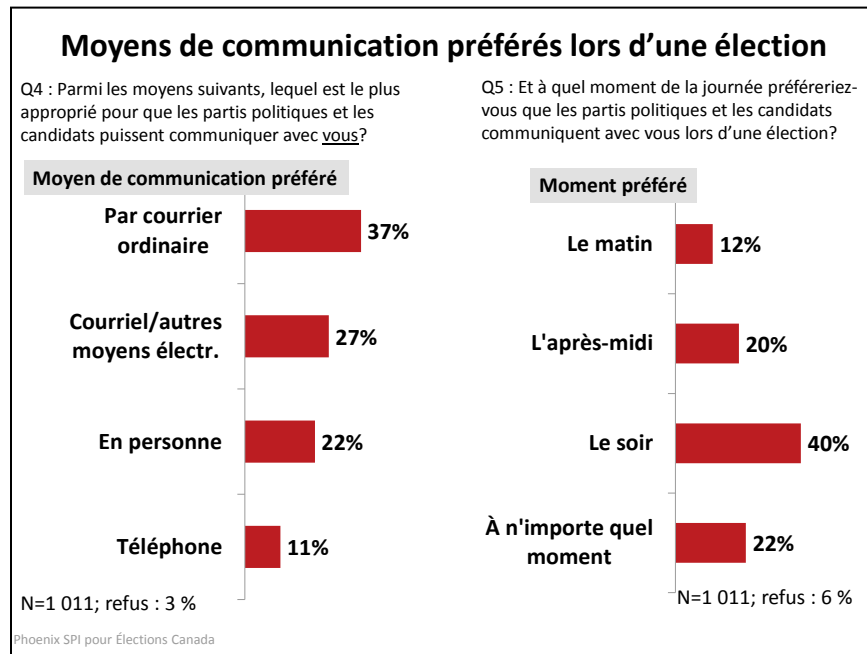
- Pour les besoins de la rédaction, les expressions « électeurs » et « répondants » sont utilisées pour désigner les participants du sondage.
- Dans le rapport, sauf indication contraire, tous les résultats sont exprimés en pourcentages.
- Dans des cas précis, lorsque la taille d'échantillon est particulièrement modeste, le nombre total non pondéré est présenté au lieu du pourcentage.
- Dans le présent rapport, compte tenu de l'arrondissement, les totaux peuvent ne pas s'établir à 100 %.
- Le nombre de répondants change au fil du rapport parce qu'il arrive souvent que des questions soient soumises à des sous-échantillons de la population à l'étude. Par conséquent, il faut en tenir compte et faire preuve de circonspection dans l'interprétation des résultats s'attachant à des nombres plus restreints de répondants.
- Dans certains cas, le texte précise le nombre de répondants ayant répondu à certaines questions ou ayant répondu d'une certaine façon. Nous présenterons ces données de la façon suivante : n = 100, qui signifie dans ce cas-ci qu'il y a 100 répondants.
- Le rapport présente les différences démographiques. Les passages faisant état de ces différences sont présentés dans un encadré ombré pour faciliter le repérage. Seules les différences entre des sous-groupes qui sont significatives statistiquement à un niveau de confiance de 95 %, qui s'inscrivent dans une tendance ou qui s'attachent à un sous-groupe dont l'échantillon est supérieur à n=30 seront présentées dans le rapport.
- Dans les cas où il est pertinent de le faire, les résultats découlant du sondage sont comparés avec ceux s'attachant à l'élection générale fédérale du 2 mai 2011, en guise de référence.

## ATTITUDES ET PRÉFÉRENCES QUANT AUX MODES DE COMMUNICATION

La présente section fait état des attitudes et préférences des électeurs au sujet des modes de communication des partis politiques et des candidats.

### Le téléphone : le moyen le moins indiqué pour communiquer avec les électeurs

Dans une proportion tout juste supérieure à un pour dix (11 %), les électeurs interrogés signalent que le téléphone est le moyen le plus approprié pour que les partis politiques et les candidats communiquent avec eux. En revanche, c'est dans une proportion de 37 % que les répondants signalent le courrier ordinaire. Suivent le courrier électronique et les autres moyens électroniques de communiquer (27 %), puis les prises de contact en personne (22 %), comme le porte-à-porte.



En ce qui concerne le moment de la journée, 40 % des électeurs interrogés affirment qu'ils préféreraient que les partis et les candidats communiquent avec eux le soir (de 17 heures à un peu avant 21 heures), 20 % signalent plutôt l'après-midi (de midi à un peu avant 17 heures) et 12 %, le matin (de 9 heures à un peu avant midi). Dans une proportion d'un pour cinq environ (22 %), les répondants n'ont pas exprimé de préférence. Autrement dit, tous les moments de la journée seraient acceptables, selon eux.

**Les différences sociodémographiques au chapitre du moyen de communication préféré :**

Avec l'âge, les électeurs deviennent de moins en moins susceptibles d'indiquer préférer le courrier électronique et les autres moyens électroniques de communiquer, cette proportion passant de 42 % des répondants qui ont de 18 à 24 ans à 15 % des répondants qui ont 55 ans ou plus. Par ailleurs, les Canadiens plus âgés se sont révélés les plus susceptibles de préférer le courrier ordinaire : 44 % comparativement à 28 % des répondants de moins de 35 ans.

**Différences sociodémographiques (suite)**

Comparativement aux Canadiens qui ont fait des études moins poussées, les répondants ayant complété leurs études universitaires se sont révélés plus susceptibles de préférer le courrier électronique (33 % c. 16 % des Canadiens ayant fait tout au plus des études secondaires). Nous avons observé la tendance inverse pour les communications au moyen du courrier ordinaire et du téléphone. Les répondants ayant complété leurs études universitaires se sont révélés les moins susceptibles de préférer le courrier ordinaire (32 %) et le téléphone (7 %). Suivent les répondants ayant fait des études collégiales ou des études universitaires partielles (36 % pour le courrier ordinaire; 12 % pour le téléphone) et, enfin, les répondants ayant fait tout au plus des études secondaires (44 % pour le courrier ordinaire; 17 % pour le téléphone).

De plus, les étudiants (dans une proportion de 58 % c. 15 % - 30 % des autres répondants), les hommes (dans une proportion de 30 % c. 23 % des femmes), de même que les électeurs dont le ménage recourt exclusivement à des téléphones cellulaires pour les communications téléphoniques (dans une proportion de 48 % c. 21 % - 25 % des répondants dont le ménage fait plutôt appel à une ligne téléphonique traditionnelle) se sont révélés les plus susceptibles de préférer la communication par courrier électronique.

Sur le plan régional, les Ontariens se sont révélés les plus susceptibles de préférer les communications par courrier ordinaire (44 % c. 30 % - 38 % dans les autres régions). Les personnes vivant dans le Canada atlantique et celles habitant les Prairies se sont révélées les plus susceptibles de préférer les prises de contact en personne (34 % - 35 % c. 16 % - 22 % des résidents des autres régions). Par ailleurs, les Québécois se sont révélés les plus enclins à exprimer une préférence pour le téléphone (18 % c. 8 % - 11 % dans les autres régions).

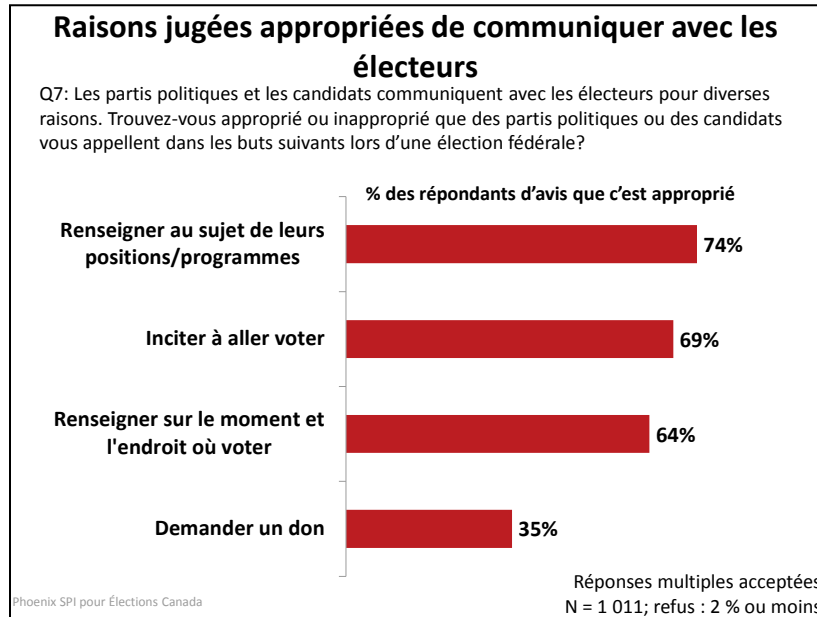
**Les différences sociodémographiques au chapitre du moment de la communication :**

Les membres des groupes suivants se sont révélés les plus susceptibles de préférer qu'on communique avec eux le soir :

- Les Canadiens de 25 à 54 ans (50 – 54 % c. 23 % des répondants ayant 55 ans ou plus et 39 % des répondants ayant 18 à 24 ans).
- Les hommes (45 % c. 35 % des femmes).
- Les utilisateurs de l'Internet (43 % c. 23 % des répondants qui ne l'utilisent pas).
- Les membres des ménages qui recourent seulement à des téléphones cellulaires (50 % c. 21 % - 44 % des autres).

## Pertinence des raisons sous-tendant les appels

En règle générale, les électeurs sont réceptifs à la perspective de recevoir des appels des partis politiques et des candidats au cours d'une élection fédérale. En tête de la liste des raisons jugées appropriées, figure la volonté de renseigner au sujet de positions ou de programmes politiques. Dans une proportion avoisinant les trois quarts (74 %), les répondants signalent qu'il s'agit d'une raison appropriée de communiquer avec les électeurs. En outre, 69 % des répondants estiment qu'il est indiqué que des partis politiques ou des candidats communiquent avec eux pour les inciter à aller voter, et 64 % des répondants sont d'avis qu'il est approprié qu'on les appelle pour les renseigner sur le moment et l'endroit du vote.



Les répondants se sont révélés le moins susceptibles d'estimer qu'il est approprié que les partis ou les candidats communiquent avec eux au cours d'une élection fédérale pour demander un don. Si 35 % des personnes interrogées affirment qu'il s'agit d'une raison appropriée de communiquer avec elles, près des deux tiers (64 %) des répondants jugent que ce n'est pas approprié.

Plus de la moitié (55 %) des électeurs interrogés signalent que trois à quatre de ces raisons sont appropriées, tandis que dans une proportion de 11 %, les répondants sont d'avis qu'aucune de ces raisons ne justifie qu'on communique avec eux lors d'une élection.

### Différences sociodémographiques

Les membres des groupes suivants se sont révélés les plus susceptibles d'estimer qu'il est approprié que des partis ou des candidats communiquent avec les électeurs pour les renseigner au sujet de leurs positions ou programmes :

- Les répondants ayant fait des études plus poussées; en particulier, les répondants ayant complété leurs études universitaires se sont révélés les plus susceptibles d'être de cet avis (dans une proportion de 78 % c. 76 % des répondants ayant fait des études collégiales ou des études universitaires partielles et 67 % des répondants ayant fait tout au plus des études secondaires).



### **Différences sociodémographiques (suite)**

- Les étudiants (89 % c. 58 % - 75 % des autres répondants).
- Les utilisateurs de l'Internet (75 % c. 66 % des répondants qui ne l'utilisent pas).
- Les membres des foyers recourant aux deux types de téléphonie (cellulaire et traditionnelle) ou des foyers recourant seulement aux téléphones cellulaires (dans des proportions de 73 % - 77 % c. 65 % des répondants recourant exclusivement à une ligne téléphonique traditionnelle).

En ce qui concerne la probabilité d'être d'avis qu'il est approprié que des partis ou des candidats communiquent avec les électeurs pour les inciter à aller voter, les anglophones (72 % c. 58 % des francophones), les répondants recourant exclusivement aux téléphones cellulaires (76 % c. 71 % des utilisateurs des deux types de téléphonie et 58 % des répondants recourant seulement à la téléphonie traditionnelle), de même que les répondants qui s'identifient à un parti politique fédéral en particulier (76 % c. 65 % des répondants qui ne s'identifient pas à un parti) se sont révélés les plus susceptibles d'être de cet avis.

Les membres des groupes suivants se sont révélés les plus susceptibles d'estimer qu'il est approprié qu'on communique avec eux pour les renseigner sur le moment et le lieu du vote :

- Les résidents des Prairies et de l'Ontario (67 % - 68 % c. 57 % - 62 % dans les autres régions).
- Les Canadiens plus jeunes : les répondants ayant 18 à 24 ans (84 %) se sont révélés les plus susceptibles de juger qu'il s'agit d'une raison appropriée; suivent les répondants de 25 à 34 ans (68 %), les répondants de 35 à 54 ans (64 %) et, enfin, les répondants de 55 ans ou plus (56 %).
- Les étudiants (91 % c. 58 % - 77 % des autres répondants).
- Les foyers recourant seulement à des téléphones cellulaires (73 % c. 55 % - 65 % des autres répondants). Les membres des foyers recourant seulement à des lignes téléphoniques traditionnelles se sont révélés les moins susceptibles d'être de cet avis.

Les membres des groupes suivants se sont révélés les plus susceptibles d'estimer qu'il est approprié qu'on communique avec eux pour demandeur un don :

- Les résidents des Prairies et de l'Ontario (38 % - 42 % c. 26 % - 32 % dans les autres régions).
- Les répondants ayant fait des études plus poussées; en particulier, les répondants ayant complété leurs études universitaires sont les plus susceptibles d'être de cet avis (42 % c. 34 % des répondants ayant fait des études collégiales ou des études universitaires partielles et 28 % des répondants ayant fait tout au plus des études secondaires).
- Les étudiants (58 % c. 32 % - 34 % des autres).
- Les hommes (39 % c. 31 % des femmes).
- Les anglophones (39 % c. 31% des francophones).
- Les utilisateurs de l'Internet (37 % c. 23 % des répondants ne recourant pas à l'Internet).
- Les membres des foyers recourant aux deux types de téléphonie (cellulaire et traditionnelle) ou des foyers recourant seulement aux téléphones cellulaires (37 % - 38 % c. 22 % des répondants recourant exclusivement à une ligne téléphonique terrestre).

**Différences sociodémographiques (suite)**

- Les répondants qui s'identifient à un parti politique fédéral en particulier (47 % c. 27 % des répondants qui ne s'identifient pas à un parti).

## PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET VIE PRIVÉE

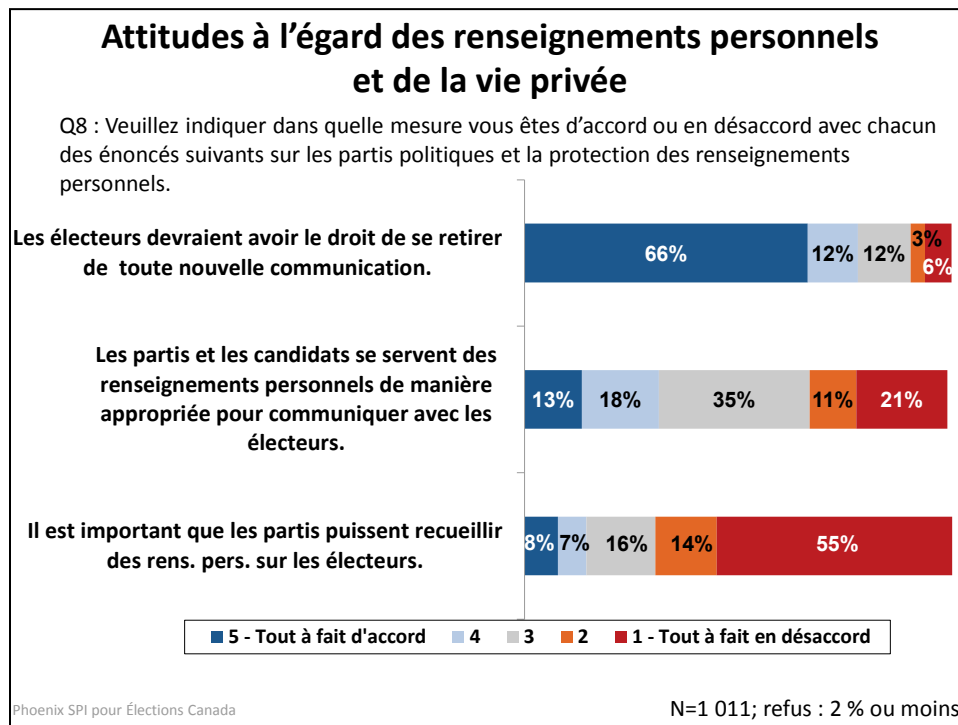
La présente section examine les attitudes des électeurs au sujet de la protection de leurs renseignements personnels et de la vie privée.

### Divers points de vue à l'égard des renseignements personnels et de la vie privée

Les électeurs devaient indiquer dans quelle mesure ils sont d'accord ou en désaccord avec divers énoncés s'attachant à des enjeux liés aux partis politiques et à la vie privée. Voici les énoncés à l'étude :

- *Les électeurs rejoints par un parti politique ou un candidat devraient avoir le droit de se retirer de toutes nouvelles communications de la part de ce parti ou de ce candidat.*
- *Il est important que les partis politiques fédéraux puissent recueillir des renseignements personnels sur les électeurs.*
- *Au Canada, les partis politiques fédéraux et les candidats se servent des renseignements personnels de manière appropriée pour communiquer avec les électeurs.*

Les enjeux liés à la vie privée et à la collecte de renseignements personnels ont conduit à l'émergence d'opinions majoritaires. C'est ainsi que les répondants se sont révélés le plus susceptibles d'être d'accord pour dire que les électeurs rejoints par un parti ou un candidat devraient avoir le droit de se retirer de toutes nouvelles communications de la part de ce parti ou de ce candidat. Dans une forte proportion de 78 %, les personnes interrogées sont d'accord avec l'énoncé. De plus, 66 % des répondants se sont dits tout à fait d'accord. Dans une proportion inférieure à un pour dix (9 %), les répondants sont en désaccord avec le droit de se retirer de toute communication. Douze pour cent des répondants sont indécis.



Les opinions sont nettement moins arrêtées au sujet de la façon dont les renseignements personnels sont utilisés. Dans les faits, nous observons une répartition assez équilibrée des répondants d'un bout à l'autre de l'échelle de cinq points : 31 % sont d'accord avec l'énoncé voulant que les partis politiques fédéraux et les candidats au Canada se servent des renseignements personnels de manière appropriée pour communiquer avec les électeurs, tandis que 33 % sont en désaccord avec le même énoncé. Les autres répondants (35 %) se sont révélés ambivalents : ni d'accord, ni en désaccord avec l'énoncé.

Plus des deux tiers des répondants sont quelque peu (14 %) ou tout à fait (55 %) en désaccord avec le point de vue selon lequel il est important que les partis politiques fédéraux puissent recueillir des renseignements personnels sur les électeurs. C'est dans une proportion de 15 % seulement que les répondants sont d'avis que c'est important. Les autres personnes interrogées (16 %) se sont révélées neutres.

### **Différences sociodémographiques**

Les membres des groupes suivants se sont révélés les plus susceptibles d'être d'accord pour dire que les électeurs rejoints par un parti politique ou un candidat devraient avoir le droit de se retirer de toutes nouvelles communications de la part de ce parti :

- Les Canadiens ayant moins de 55 ans (79 % - 81 % c. 71 % des répondants de 55 ans ou plus).
- Les Canadiens ayant fait des études plus poussées. En effet, la probabilité d'être d'accord avec cet énoncé s'est révélée le plus faible chez les répondants ayant fait tout au plus des études secondaires (65 %). Suivent les répondants ayant fait des études collégiales ou des études universitaires partielles (79 %) et, enfin, les répondant ayant complété leurs études universitaires (85 %).
- Les étudiants (88 %) et les répondants ayant un emploi (82 % c. 68 % - 73 % des autres).
- Les utilisateurs de l'Internet (81 % c. 56 % des répondants qui ne l'utilisent pas).
- Les Canadiens qui se sont inscrits à la liste des numéros exclus (81 % c. 76 % de ceux qui n'ont pas inscrit leur numéro de téléphone).
- Les membres des ménages recourant conjointement à une ligne téléphonique traditionnelle et à un téléphone cellulaire, ainsi que les ménages recourant seulement à la téléphonie cellulaire (80 % - 82 % c. 60 % des répondants n'ayant qu'une ligne téléphonique traditionnelle).

Les membres des groupes suivants se sont révélés les plus susceptibles d'être en désaccord avec l'énoncé voulant qu'il soit important que les partis politiques fédéraux puissent recueillir des renseignements personnels au sujet des électeurs :

- Les Canadiens de 35 ans ou plus (72 % - 75 % c. 46 % - 60 % des plus jeunes).
- Les diplômés d'université (73 % c. 65 % - 67 % des répondants moins scolarisés).
- Les non-étudiants (70 % - 73 % c. 40 % des étudiants).

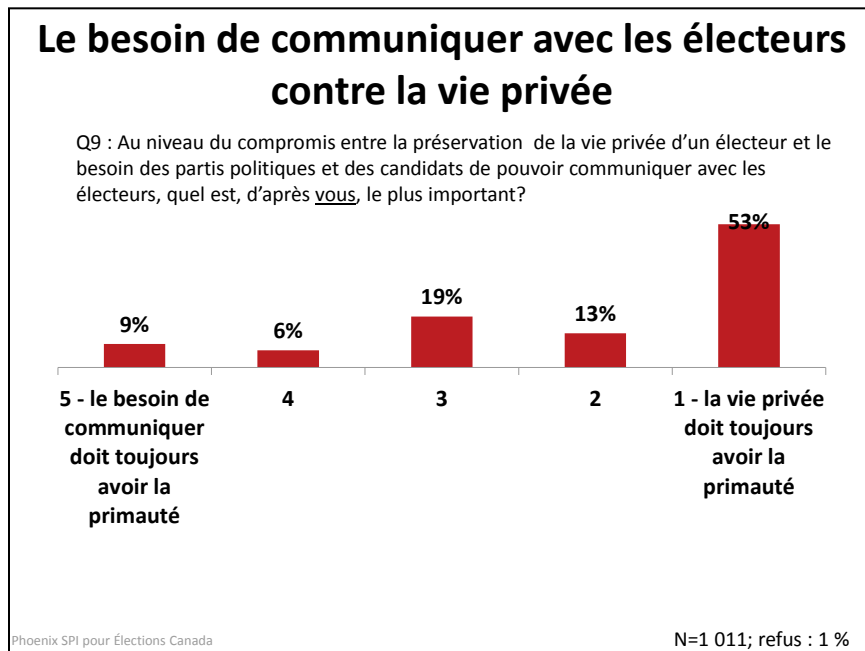
Les membres des groupes suivants se sont révélés les plus susceptibles d'être en désaccord avec l'énoncé selon lequel les partis politiques fédéraux et les candidats au Canada se servent des renseignements personnels de manière appropriée pour communiquer avec les électeurs :

### Différences sociodémographiques (suite)

- Les Canadiens de 55 ans ou plus (46 % c. 28 % ou moins des électeurs moins âgés).
- Les répondants ayant fait tout au plus des études secondaires (37 % c. 27 % - 32 % des autres).
- Les répondants qui sont à la retraite ou qui ne font plus partie de la population active (dans une proportion de 41 %, comparativement à une proportion de 31 % chez les répondants qui ont un emploi).
- Les francophones (40 % c. 30 % des anglophones).
- Les répondants qui n'utilisent pas l'Internet (40 % c. 30 % de ceux qui l'utilisent).
- Les membres de ménages ne faisant appel qu'à la téléphonie traditionnelle par ligne terrestre (44 % c. 20 % - 30 % des autres répondants).

### La protection de la vie privée l'emporte sur le besoin de pouvoir communiquer avec les électeurs

En ce qui concerne le compromis entre la préservation de la vie privée d'un électeur et le besoin des partis politiques et des candidats de pouvoir communiquer avec les électeurs, c'est dans une proportion avoisinant les deux tiers que les répondants estiment que la vie privée doit toujours (53 %) ou souvent (13 %) avoir la primauté. Par ailleurs, 15 % des répondants estiment que le besoin de communication des partis politiques et des candidats doit toujours ou souvent avoir la primauté. Les autres répondants (19 %) se sont révélés incertains, se situant au point milieu de l'échelle de cinq points.



Un examen plus poussé des liens de réciprocité unissant ces enjeux aux questions dont nous venons de traiter nous a permis d'observer que les répondants d'avis qu'il faut protéger la vie privée d'un électeur sont moins enclins à estimer qu'il est important que les partis politiques fédéraux puissent recueillir des renseignements personnels sur les électeurs (9 % c. 32 %) et que les partis politiques fédéraux et les candidats au Canada se servent des renseignements personnels de manière appropriée pour communiquer

avec les électeurs (25 % c. 48 %). Par ailleurs, les répondants d'avis qu'il faut accorder la primauté au besoin de pouvoir communiquer avec les électeurs des partis politiques et des candidats se révèlent plus enclins à estimer que diverses raisons justifient que des partis politiques et des candidats communiquent avec les électeurs (dans une proportion de 26 %, ces répondants estiment que toutes les raisons à l'étude sont appropriées, c. 18 %).

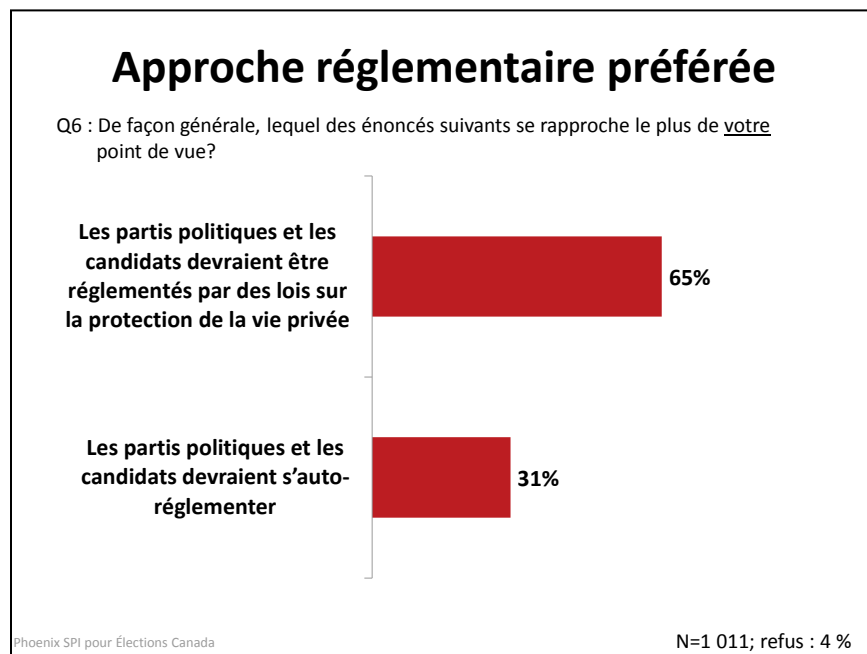
### Différences sociodémographiques

Les Canadiens plus âgés (70 % des répondants de 55 ans ou plus; 66 % des répondants de 35 à 54 ans; 62 % des répondants de 25 à 34 ans; 53 % des répondants de 18 à 24 ans) et les francophones (76 % c. 62 % des anglophones) se sont révélés les répondants les plus susceptibles de préférer la vie privée au besoin des partis politiques et des candidats de pouvoir communiquer avec les électeurs.

Les répondants ayant fait tout au plus des études secondaires (21 % c. 11 % - 15 % des répondants ayant une scolarité plus poussée) et les répondants qui n'utilisent pas l'Internet (22 % c. 14 % des utilisateurs de l'Internet) se sont révélés les plus susceptibles de préférer les besoins de communication des partis politiques et des candidats.

### Nette préférence pour une réglementation au moyen de lois sur la vie privée

Près des deux tiers des électeurs interrogés (65 %) estiment que les partis politiques et les candidats devraient être réglementés par des lois sur la protection de la vie privée quant à la façon et au moment où ils peuvent communiquer avec les électeurs lors d'une élection fédérale. Dans une proportion s'élevant à trois pour dix environ (31 %), les répondants sont de l'avis contraire. Ces derniers estiment que les partis politiques et les candidats devraient s'auto-réglementer en ce qui concerne leurs communications avec les électeurs lors d'une élection fédérale.



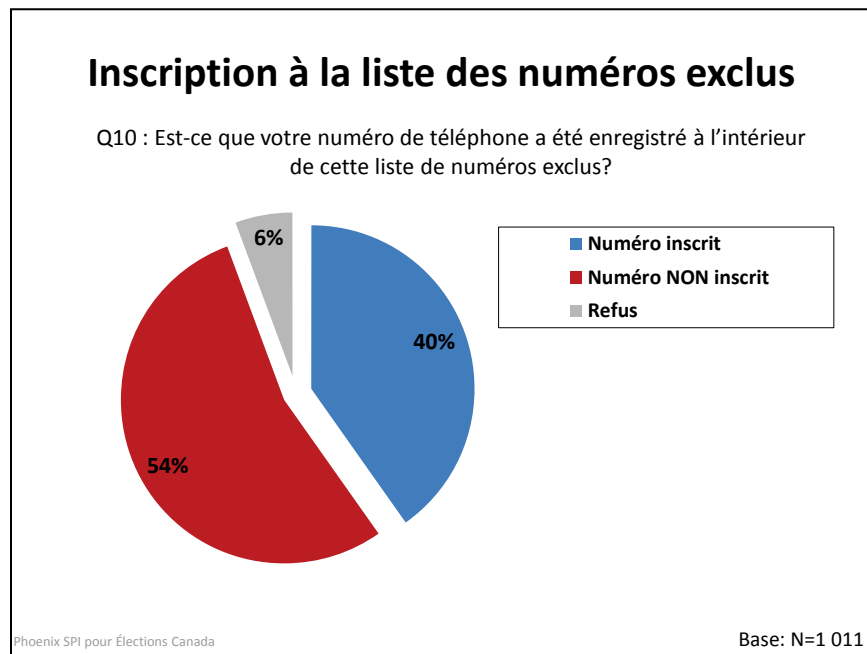
### Différences sociodémographiques

Les membres des groupes suivants se sont révélés les plus susceptibles d'estimer que les partis politiques et les candidats devraient être réglementés au moyen de lois sur la protection de la vie privée :

- Les Canadiens de 25 à 54 ans (70 % - 73 % c. 51 % - 61 % des autres).
- Les Canadiens ayant un grade universitaire (73 % c. 58 % - 61 % des autres).
- Les Canadiens ayant un emploi (70 % c. 54 % - 58 % des autres).
- Les utilisateurs de l'Internet (68 % c. 43 % des répondants qui ne l'utilisent pas).

### Dans une forte proportion minoritaire, les répondants indiquent que leur numéro est inscrit sur la liste des numéros exclus

Dans une proportion de quatre pour dix, les électeurs interrogés affirment qu'ils ont inscrit leur numéro de téléphone sur la liste de numéros exclus afin de ne pas recevoir d'appels des entreprises de télémarketing. En majorité, soit dans une proportion de 54 %, les personnes interrogées n'ont toutefois pas inscrit leur numéro de téléphone (6 % des répondants ont refusé de répondre).



### Différences sociodémographiques

Les membres des groupes suivants se sont révélés les plus susceptibles d'avoir inscrit leur numéro sur la liste des numéros exclus :

- Les résidents de l'Ontario (53 % c. 30 % - 41 % dans les autres régions).
- Les Canadiens de 35 ans ou plus (45 % - 48 % c. 11 % - 36 % des Canadiens plus jeunes).
- Les diplômés d'université (50 % c. 34 % - 35 % des répondants ayant fait des études moins poussées).

**Différences sociodémographiques (suite)**

- Les répondants qui sont à la retraite ou qui ne font plus partie de la population active (47 %).
- Les anglophones (43 % c. 31 % des francophones).
- Les utilisateurs de l'Internet (43 % c. 31 % des répondants qui ne l'utilisent pas).
- Les ménages faisant appel conjointement à une ligne téléphonique traditionnelle et à des téléphones cellulaires (46 % c. 22 % - 31 % des autres). Les répondants faisant partie de foyers recourant seulement aux téléphones cellulaires se sont révélés les moins susceptibles de l'avoir fait.

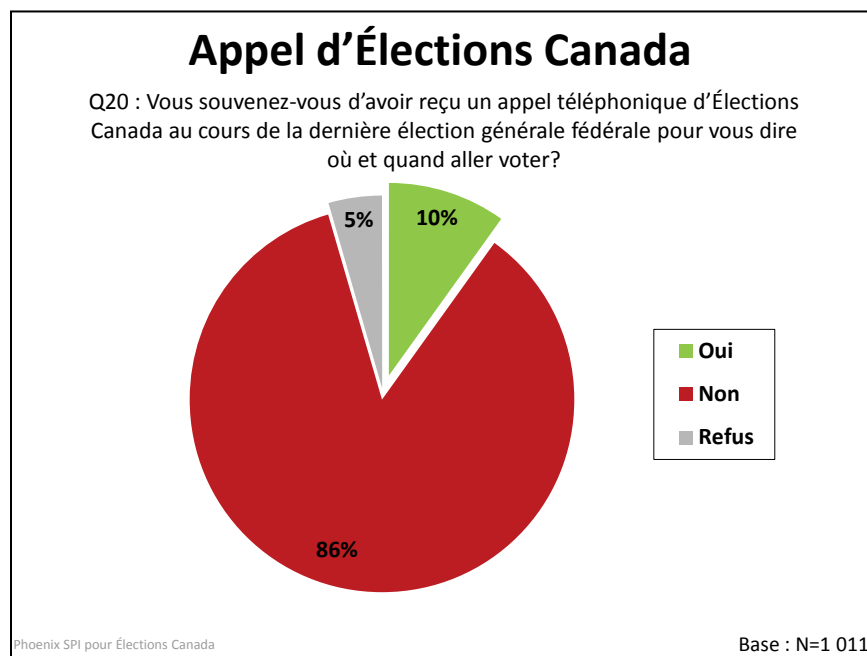


## EXPÉRIENCES ET OPINIONS TOUCHANT LES COMMUNICATIONS PAR ÉLECTIONS CANADA, LES PARTIS POLITIQUES ET LES CANDIDATS

La présente section s'attache avant tout aux expériences et attitudes des électeurs pour ce qui a trait aux communications par Élections Canada, les partis politiques ou les candidats lors de la dernière élection générale fédérale.

### Dix pour cent pensent avoir reçu un appel d'Élections Canada

En forte majorité (86 %), les électeurs signalent ne pas avoir reçu d'appel téléphonique d'Élections Canada au cours de la dernière élection générale fédérale pour leur indiquer où et quand aller voter. Par ailleurs, 10 % soutiennent avoir reçu un tel appel (5 % ont affirmé ne plus s'en souvenir ou ont refusé de répondre).



Étant donné qu'Élections Canada ne fait **pas** d'appels proactifs<sup>1</sup>, ces résultats pourraient donner à penser que des électeurs ont reçu des appels de personnes se faisant passer pour des représentants d'Élections Canada. Il est néanmoins possible que la source de l'appel fasse l'objet d'une certaine confusion chez certains répondants. Ceci dit, si ces observations ne découlent pas d'une confusion<sup>2</sup>, il est possible de voir dans ces résultats un signe d'une mauvaise utilisation possible du nom et de l'identité d'Élections Canada.

Compte tenu de la faible fréquence des comptes rendus à l'effet que certains répondants auraient reçu d'Élections Canada un appel leur indiquant où et quand voter (n=98), il faut faire preuve de circonspection dans l'interprétation de ces résultats. Toute extrapolation

<sup>1</sup>Le Registre national des électeurs d'Élections Canada ne comprend pas les numéros de téléphone des électeurs, qui ne figurent pas non plus sur la liste des électeurs. Ceci dit, quelques personnes pourraient avoir demandé à Élections Canada de communiquer avec elles pour diverses raisons, pendant la période de l'élection.

<sup>2</sup>Il convient de signaler que ces comptes rendus des répondants font état d'une expérience qui se serait produite il y a plus d'un an. Dans ce contexte, il est possible que certains de ces répondants se soient trompés dans la récupération d'un souvenir plutôt lointain.

fondée sur ces occurrences, peu fréquentes et autodéclarées, conduira à une surestimation.

Ceci étant dit, il convient de souligner qu'au nombre de ces électeurs qui signalent avoir reçu un pareil appel téléphonique d'Élections Canada, 13 répondants ont indiqué ne pas avoir voté lors de la 41<sup>e</sup> élection générale. Ce résultat correspond à un taux de participation autodéclaré s'établissant à 87 %, ce qui est semblable au taux de participation enregistré dans la population en général, lors du présent sondage (82 %).

#### **Différences sociodémographiques**

Comparativement aux résidents du Québec (5 %), les répondants des Prairies (14 %) et de l'Ontario (11 %) se sont révélés plus susceptibles de penser avoir reçu un appel téléphonique d'Élections Canada lors de la dernière élection générale fédérale.

En outre, la probabilité de soutenir avoir reçu un tel appel s'est révélée plus élevée chez les répondants avec lesquels un parti politique ou un candidat avait communiqué (12 % c. 6 % des répondants avec lesquels on n'a pas communiqué) et chez ceux à qui cette communication a inspiré une réaction positive (14 % c. 8 % ayant présenté des réactions négatives).

#### **Plus de la moitié ont été contactés lors de la dernière ÉG; la poste et le téléphone sont les méthodes les plus utilisés.**

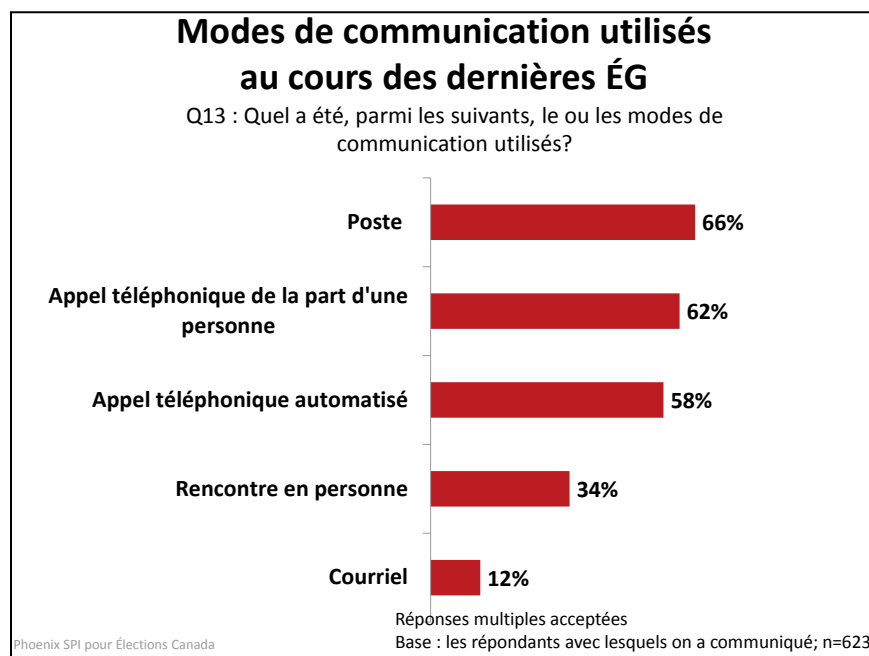
Dans une proportion avoisinant les trois cinquièmes (58 %), les électeurs interrogés signalent qu'un ou plusieurs partis politiques ou candidats ont communiqué avec eux lors de la dernière élection générale fédérale. Plusieurs modes de communication ont servi régulièrement à joindre ces électeurs.

#### **Différences sociodémographiques**

Les membres des groupes suivants se sont révélés plus susceptibles de signaler qu'un ou plusieurs partis politiques ou candidats ont communiqué avec eux lors de la dernière élection générale fédérale :

- Les Canadiens de 35 ans et plus (64 % - 65 % c. 28 % - 53 % des autres répondants). Les jeunes de 18-24 ans se sont révélés les moins susceptibles de répondre de cette façon (28 %).
- Les répondants qui ont terminé leurs études universitaires (68 % c. 50 % - 53 % des répondants qui ont fait des études moins poussées).
- Les répondants qui sont à la retraite ou qui ne font plus partie de la population active (64 %) et les répondants qui ont un emploi (58 %).
- Les anglophones (63 % c. 40 % des francophones).
- Les membres des ménages qui recourent conjointement à une ligne téléphonique traditionnelle et à des téléphones cellulaires (62 % c. 31 % - 57 % des autres). Les membres des ménages faisant appel seulement à la téléphonie cellulaire se sont révélés les moins susceptibles de répondre de cette façon (31 %).
- Les répondants qui s'identifient à un parti politique fédéral en particulier (69 % c. 51 % qui ne s'identifient pas à un parti).

Parmi les électeurs avec lesquels on a communiqué lors de la dernière élection générale fédérale (n=623), 66 % indiquent avoir reçu des communications par la poste de la part d'un parti ou d'un candidat, tandis que 62 % ont reçu un appel de la part d'une personne et 58 %, un appel téléphonique avec un message enregistré. C'est le tiers environ (34 %) des personnes interrogées qui ont reçu une visite d'un(e) représentant(e) d'un parti politique ou d'un(e) candidat(e) (p. ex., lors d'une démarche au porte-à-porte). Enfin, c'est en nombre relativement faible (12 %) que les personnes avec lesquelles on a communiqué lors de la dernière élection générale ont reçu un message électronique d'un parti ou d'un candidat.



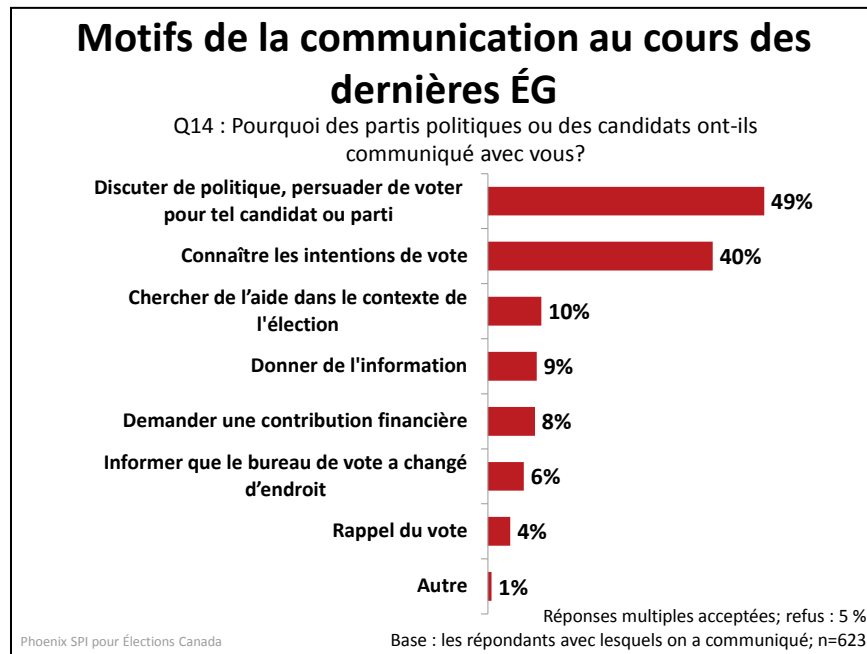
### Différences sociodémographiques

Les Canadiens qui ont fait des études collégiales ou au moins des études universitaires partielles se sont révélés plus susceptibles de soutenir qu'on a communiqué avec eux par la poste que les répondants qui ont fait des études moins poussées (68 % - 71 % c. 54 %). Les membres de ces groupes de répondants se sont aussi révélés plus susceptibles de signaler avoir reçu un appel automatisé (61 % - 66 % c. 38 %). De plus, les anglophones sont plus susceptibles que les francophones d'indiquer avoir reçu une communication par la poste (69 % c. 44 %), un appel automatisé (61 % c. 41 %) ou une visite en personne (39 % c. 12 %), tandis que les francophones se sont révélés plus susceptibles d'avoir reçu un appel de la part d'une personne (72 % c. 60 %).

Comparativement aux foyers faisant appel seulement à une ligne téléphonique terrestre, les membres des ménages recourant seulement à la téléphonie cellulaire se sont révélés plus susceptibles d'affirmer avoir reçu une communication par la poste (81 % c. 54 %), tandis que les membres des foyers faisant appel seulement à une ligne traditionnelle se sont révélés plus susceptibles d'avoir reçu un appel d'une personne que les ménages recourant seulement aux téléphones cellulaires (71 % c. 27 %). Les répondants recourant conjointement à la téléphonie traditionnelle et à la téléphonie cellulaire se sont révélés les plus enclins à indiquer avoir reçu un appel automatisé (dans une proportion de 64 % c. 42 % ou moins des autres répondants).

## Persuader, connaître les intentions de vote — les principales raisons de communiquer avec les électeurs

Dans la plupart des cas, c'est pour persuader les électeurs de voter pour un candidat ou un parti en particulier ou encore, pour connaître leurs intentions de vote qu'on a communiqué avec eux. En effet, il s'agit, et de loin, des deux principales raisons pour lesquelles on a communiqué avec les électeurs au cours de la dernière élection générale fédérale, de l'avis des personnes interrogées. Dans près de la moitié des cas (49 %), on a communiqué avec les électeurs pour discuter de politique ou pour les persuader de voter pour un candidat ou un parti politique en particulier. Par ailleurs, 40 % des répondants avec lesquels on a communiqué disent qu'un(e) représentant(e) d'un parti politique ou un(e) candidat(e) a pris contact avec eux pour connaître leurs intentions de vote. Toutes les autres raisons, qui sont illustrées dans le graphique ci-dessous, ont été signalées par tout au plus 10 % des répondants.



Quelques électeurs (6 %) disent qu'un(e) représentant(e) d'un parti politique ou un(e) candidat(e) les a appelés pour les informer d'un changement de lieu du vote (n=39). Ces résultats pourraient donner à penser qu'il y a eu des télécommunications inappropriées avec les électeurs lors de la 41<sup>e</sup> élection générale. Au nombre de ces répondants, six électeurs signalent ne pas avoir voté lors de la 41<sup>e</sup> élection générale. Ce résultat correspond à un taux de participation autodéclaré semblable à celui enregistré dans la population en général (85 % c. 82 %). Il faut néanmoins faire preuve de circonspection dans l'interprétation de ces résultats. Toute extrapolation fondée sur ces occurrences, peu fréquentes et autodéclarées, conduira à une surestimation.

### Différences sociodémographiques

Les anglophones se sont révélés plus susceptibles que les francophones de signaler qu'on a communiqué avec eux pour discuter de politique ou pour les persuader de voter pour un candidat ou un parti en particulier (52 % c. 33 %). Les francophones, en revanche, se sont révélés plus susceptibles que les anglophones d'indiquer qu'on a communiqué avec eux pour connaître leurs intentions de vote (51 % c. 38 %).

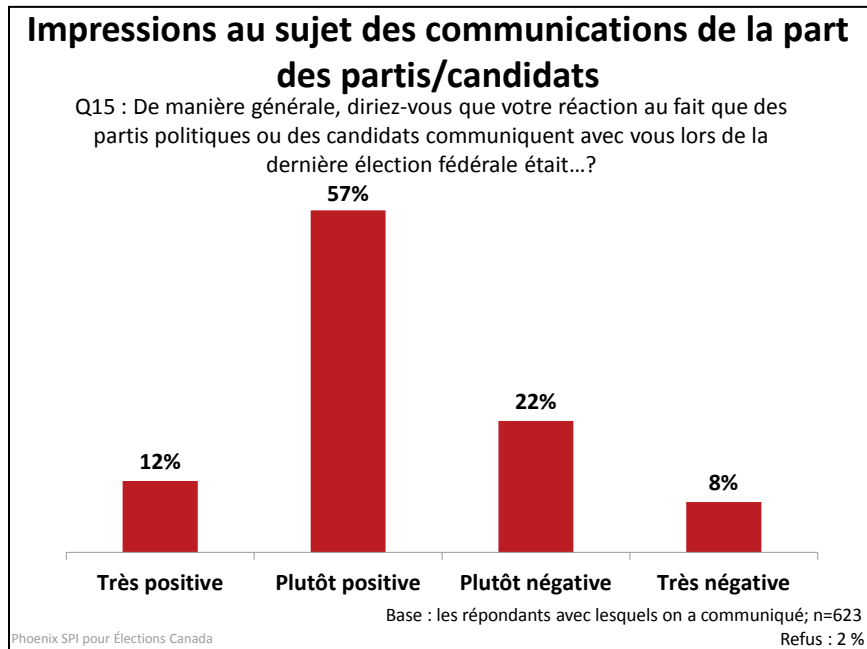
Au chapitre de l'âge, plus les répondants sont âgés, plus ils se sont révélés susceptibles d'indiquer qu'on a communiqué avec eux pour connaître leurs intentions de vote, et les électeurs de 55 ans ou plus se sont révélés les plus enclins à avoir répondu de cette façon (46 %).

Les membres des ménages recourant seulement à une ligne téléphonique traditionnelle se sont révélés les moins susceptibles d'avoir fait l'objet d'une prise de contact pour discuter de politique ou pour les persuader de voter pour un candidat ou un parti politique en particulier (40 % c. 51 % - 53 % des autres répondants).

Enfin, les électeurs qui ont réagi négativement à ces communications se sont révélés plus susceptibles que ceux qui ont présenté une réaction positive de dire qu'on a communiqué avec eux pour connaître leurs intentions de vote (48 % c. 36 %).

### L'expérience des communications a laissé des impressions modérément positives

C'est plus des deux tiers des électeurs avec lesquels des partis politiques ou des candidats ont communiqué lors de la dernière élection générale fédérale qui ont présenté une réaction au moins modérément positive suite à la communication. Plus particulièrement, 12 % des répondants interrogés à ce sujet disent que cette communication leur a inspiré une réaction très positive et 57 %, une réaction plutôt positive. Au nombre des autres répondants, 22 % indiquent que leur réaction était plutôt négative et 8 %, que leur réaction était très négative.



### **Différences sociodémographiques**

Les membres des groupes suivants se sont révélés les plus susceptibles de présenter une réaction positive :

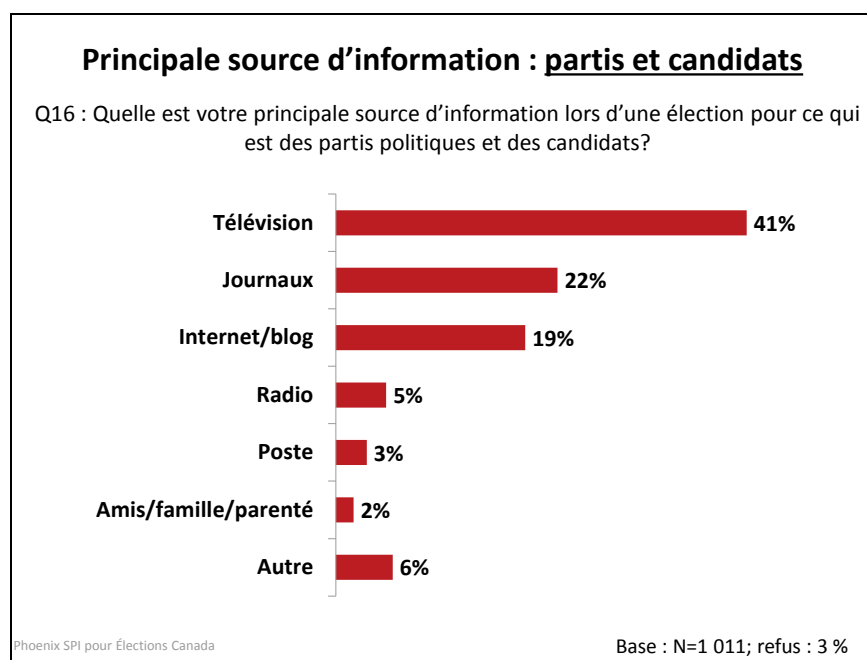
- Les jeunes Canadiens : les répondants de 18 à 24 ans se sont révélés les plus susceptibles de répondre de la sorte (92 %) et les répondants de 55 ans ou plus, les moins susceptibles de le faire (63 %).
- Les étudiants (92 % c. 66 % - 68 % des autres répondants).
- Les membres de ménages recourant exclusivement aux téléphones cellulaires (89 % c. 57 % des foyers recourant seulement à la téléphonie traditionnelle et 70 % des foyers recourant conjointement à la téléphonie traditionnelle et à la téléphonie cellulaire).

## LES SOURCES D'INFORMATION DES ÉLECTEURS

La présente section s'attache aux sources d'information des électeurs lors d'une élection générale fédérale.

### La télévision — principale source d'information au sujet des partis et candidats

Les électeurs se sont révélés les plus susceptibles d'indiquer que la télévision est leur principale source d'information au sujet des partis politiques et des candidats, lors d'une élection. Dans l'ensemble, 41 % des répondants ont indiqué que la télévision est leur principale source d'information. Suivent avec un certain recul les journaux (22 %) et l'Internet ou les blogs (19 %). Les électeurs interrogés sont peu nombreux à indiquer qu'ils font appel à la radio (5 %), au courrier ordinaire (3 %) ou aux amis, aux proches ou à la parenté (2 %) comme sources d'information lors d'une élection.



Dans la catégorie réunissant les autres sources d'information (6 %), figurent les médias sociaux, les brochures et dépliants, la signalisation, les affiches et les panneaux, les prises de contact en personne/au porte-à-porte, les débats publics et les discussions ouvertes, de même que le téléphone.

### Différences sociodémographiques

Plus les répondants sont âgés, plus ils sont susceptibles de signaler les journaux. En effet, ce résultat passe de 9 %, chez les jeunes, à 34 % des répondants de 55 ans et plus. Nous observons l'inverse pour ce qui est de l'Internet et des blogs : les jeunes de 18 à 24 ans sont les plus susceptibles de les consulter (36 %) et les personnes de 55 ans ou plus, les moins susceptibles de le faire (6 %). En outre, les jeunes de moins de 35 ans se sont révélés moins susceptibles de signaler la télévision que les répondants de plus de 35 ans (29 % - 31 % c. 43 % - 45 %).

### Différences sociodémographiques (suite)

Par ailleurs, la probabilité de signaler les journaux et l'Internet ou les blogs augmente avec le niveau de scolarité, des répondants qui ont fait tout au plus des études secondaires (12 % pour les journaux; 9 % pour l'Internet/les blogs) aux répondants qui ont un grade universitaire (27 % pour les journaux; 28 % pour l'Internet/les blogs).

Les répondants qui sont à la retraite ou qui ne font plus partie de la population active se sont révélés plus susceptibles de signaler la télévision (dans une proportion de 47 % c. 30 % - 40 % des autres) et les journaux (30 % c. 9 % - 19 % des autres) et les moins disposés à signaler l'Internet ou les blogs (7 % c. 17 % - 31 % des autres).

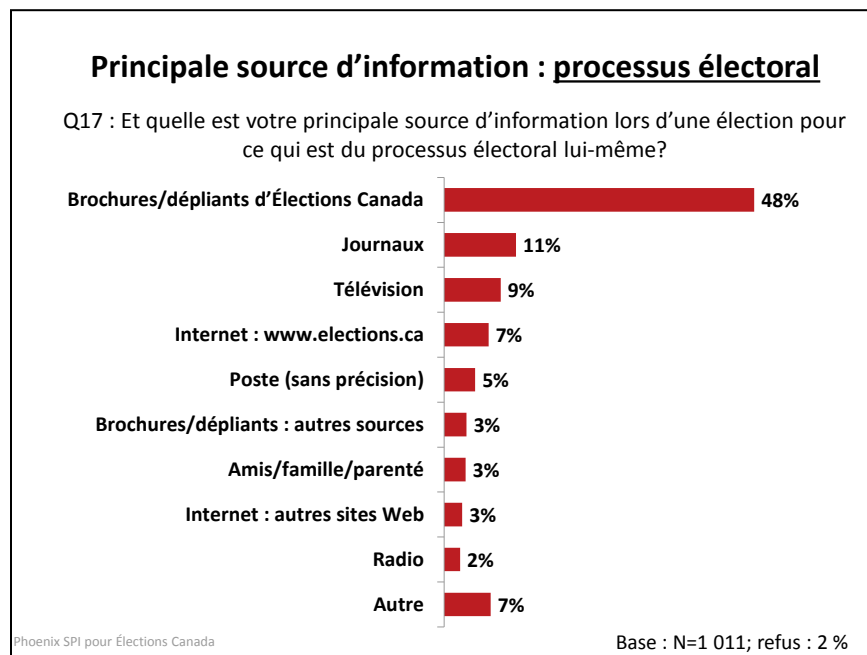
Les hommes se sont révélés plus susceptibles que les femmes de signaler l'Internet ou les blogs (22 % c. 16 %).

Les membres des ménages ne faisant appel qu'à la téléphonie cellulaire se sont révélés les moins susceptibles de signaler la télévision (32 % c. 40 % - 48 % des autres), de même que les journaux (11 % c. 22 % - 24 % des autres), et les plus susceptibles de signaler l'Internet/les blogs (43 % c. 7 % - 18 % des autres).

### Élections Canada — principale source d'information sur le processus électoral

Lorsque nous invitons les répondants à s'intéresser plus particulièrement au processus électoral, c'est Élections Canada qui constitue leur principale source d'information, et de loin. En effet, près de la moitié des personnes interrogées (48 %) signalent la brochure, la carte de rappel ou le dépliant d'Élections Canada, et 7 % des répondants signalent le site Web d'Élections Canada. C'est ainsi que globalement, 55 % des répondants signalent qu'Élections Canada constitue leur principale source d'information au sujet du processus électoral, par exemple, pour savoir où, quand et comment voter lors d'une élection.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, toute une gamme d'autres sources d'information ont été signalées, mais par un faible nombre de répondants seulement, dans chaque cas.





### Différences sociodémographiques

Les membres des groupes suivants se sont révélés les plus susceptibles de signaler la brochure d'Élections Canada :

- Les francophones (60 %).
- Les diplômés d'université (56 %).
- Les Canadiens plus âgés (54 %).
- Les répondants qui sont à la retraite ou qui ne font plus partie de la population active (54 %).
- Les femmes (51 %).
- Les membres d'un foyer recourant aux deux types de téléphonie (50 %).

### Peu de répondants ont dû faire des démarches pour savoir où aller voter

C'est dans une proportion de 7 % seulement que les répondants ont dû faire un effort supplémentaire pour savoir quand ou où aller voter lors de la dernière élection générale fédérale.

Au nombre des répondants qui ont fait des démarches (n=64<sup>3</sup>), la plupart (41 %) ont communiqué avec Élections Canada d'une façon ou d'une autre. Ils ont consulté le site Web d'Élections Canada, ont pris contact directement avec Élections Canada, ont consulté les divers documents d'Élections Canada ou encore, sont allés dans un bureau d'Élections Canada. D'autre part, un peu moins du quart (24 %) des répondants se sont renseignés auprès de leurs amis ou des membres de leur famille et 6 % des personnes interrogées ont communiqué avec un parti politique ou un(e) candidat(e).

### Démarche(s) pour savoir où aller voter

Q19 : Quelle démarche avez-vous dû faire pour savoir où et quand allez voter?

Démarches	%	Démarches	%
Demander à des proches/amis	24 %	Communiquer avec un parti/candidat	6 %
Consulter le site Web d'ÉC	21 %	Vu dans les médias	3 %
Recherches en ligne/Google	12 %	Communiquer avec le gouvernement local	2 %
Appeler ÉC	10 %	Aller dans un bureau d'ÉC	2 %
Consulter des documents d'ÉC	8 %	Autre	5 %

Réponses multiples acceptées; refus : 1 %

Phoenix SPI pour Élections Canada

Base : les répondants qui ont fait des démarches; n=64

<sup>3</sup> Compte tenu de la petite taille d'échantillon, il faut faire preuve de circonspection dans l'interprétation de ces résultats.

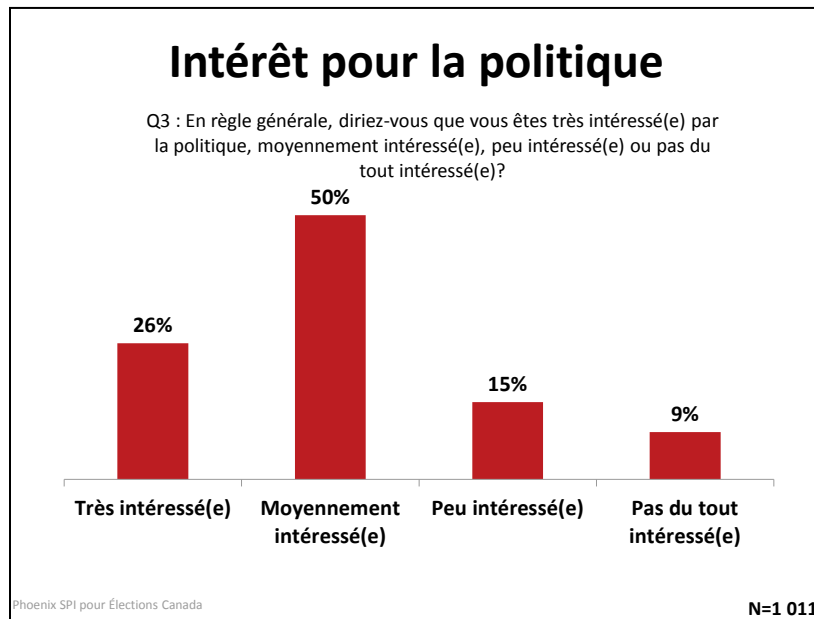


## INTÉRÊT POUR LA POLITIQUE ET CONNAISSANCE DES PLAINTES AU SUJET DES APPELS TÉLÉPHONIQUES

La présente section porte sur l'intérêt des répondants au sujet de la politique et sur la mesure dans laquelle ils sont au courant des plaintes.

### La plupart des électeurs font état d'un certain intérêt pour la politique

C'est dans une proportion avoisinant les trois quarts (76 %) que les électeurs indiquent que la politique leur inspire au moins un certain intérêt. La moitié exactement des personnes interrogées se disent moyennement intéressées, tandis que 26 % des répondants se montrent très intéressés. Par ailleurs, 15 % des répondants ont peu d'intérêt pour la politique et 9 %, pas d'intérêt du tout.



Ces résultats, qui sont identiques à ceux signalés en 2008 suite à la 40<sup>e</sup> élection générale fédérale, sont légèrement plus faibles que ceux observés en 2011 suite à la 41<sup>e</sup> élection générale (81 % c. 76 % en 2012). Il convient toutefois de signaler que les groupes ciblés ne sont pas identiques. En effet, si la présente étude s'est penchée sur l'ensemble des électeurs admissibles, les sondages qui ont donné suite aux 40<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> élections générales fédérales ont été réalisés seulement auprès des électeurs admissibles au moment de l'élection générale.

Non seulement les Canadiens affichant des niveaux élevés d'intérêt pour la politique sont-ils généralement plus engagés politiquement que les Canadiens que la politique intéresse moins, mais ils ont tendance à envisager le système politique et électoral sous un éclairage plus favorable. Sur le plan de l'engagement, par rapport aux répondants que la politique intéresse moins, signalons que ceux que la politique intéresse plus sont plus susceptibles de signaler avoir voté lors de la dernière élection fédérale (90 % c. 59 %), de s'identifier à un parti politique fédéral (48 % c. 14 %) et de se servir de l'Internet pour diverses raisons liées à la politique (9 % de ces répondants l'utilisent pour les trois activités à l'étude c. 3 % des autres répondants).

Sur le plan de leurs points de vue, les Canadiens que la politique intéresse davantage sont plus susceptibles que ceux qui ont un moindre intérêt de présenter des réactions

positives suite à des communications de la part des partis politiques ou de candidats (73 % c. 48 %), d'afficher des niveaux plus élevés de confiance à l'égard des résultats d'élection fédérale (87 % c. 76 %), d'estimer que les candidats et les partis politiques fédéraux se servent des renseignements personnels de façon appropriée (34 % c. 23 %), de se montrer favorables aux communications de la part de partis politiques et de candidats pour diverses raisons (24 % de ces répondants estiment que les quatre raisons à l'étude sont appropriées c. 14 % des autres répondants), d'avoir confiance envers les institutions qui œuvrent dans le système électoral (30 % de ces répondants affirment que toutes les institutions à l'étude leur inspirent confiance c. 21 % des autres répondants) et de penser qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable (87 % c. 79 %).

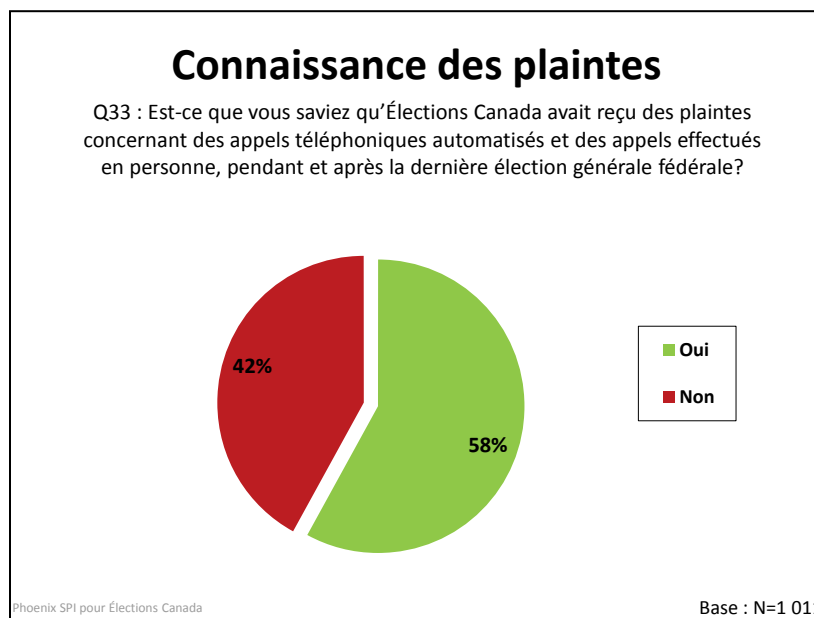
### Différences sociodémographiques

Plus les répondants sont âgés, plus ils sont susceptibles d'être plutôt ou très intéressés à la politique. En effet, 58 % des jeunes de 18 à 24 ans signalent que la politique les intéresse, par rapport à 87 % des répondants de 55 ans ou plus. Nous observons aussi que l'intérêt devient plus répandu en fonction de la scolarité : si 63 % des répondants qui ont fait tout au plus des études secondaires signalent que la politique les intéresse, 87 % des diplômés d'université répondent de cette façon.

D'autre part, l'intérêt pour la politique s'est révélé plus répandu chez les utilisateurs de l'Internet (dans une proportion de 78 % c. 69 % des répondants qui ne l'utilisent pas) et chez les Canadiens faisant partie de ménages recourant conjointement au téléphone cellulaire et à une ligne téléphonique terrestre (81 %). Par ailleurs, l'intérêt était moins répandu chez les membres des foyers recourant exclusivement au téléphone cellulaire (54 %).

### Connaissance des plaintes au sujet des appels téléphoniques

Les Canadiens devaient aussi indiquer s'ils étaient au courant qu'Élections Canada avait reçu des plaintes au sujet d'appels téléphoniques automatisés et d'appels effectués en personne pendant et après la dernière élection générale fédérale. La plupart des Canadiens (58 %) étaient au courant des plaintes. Toutefois, 42 % des répondants ne l'étaient pas.



Il n'est pas possible d'établir dans ces pages la mesure dans laquelle la connaissance des plaintes qu'Élections Canada a reçues, de même que les circonstances entourant ces plaintes, ont eu un *effet* sur la confiance des Canadiens à l'égard du processus électoral et des divers intervenants engagés dans le processus. Ceci dit, il est possible d'établir qu'il n'y a pas de corrélation entre la connaissance des plaintes et des niveaux moins élevés de confiance par rapport aux résultats de l'élection fédérale ou une moindre probabilité d'estimer qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable (dans les faits, par rapport aux personnes qui n'étaient pas au courant des plaintes, les personnes au courant des plaintes se sont révélées plus susceptibles d'être d'avis qu'Élections Canada a géré l'élection de façon *très* équitable (48 % c. 36 %), mais ni plus ni moins susceptibles d'estimer qu'Élections Canada en a assuré une gestion équitable, en général). En outre, les personnes au courant des plaintes se sont révélées plus susceptibles que celles qui ne l'étaient pas d'afficher des niveaux élevés de confiance envers Élections Canada (84 % c. 73 %), les partis politiques fédéraux (84 % c. 73 %) et le système judiciaire (67 % c. 51 %).

Il semble ainsi que les Canadiens qui sont au courant des plaintes qu'a reçues Élections Canada soient ceux qui s'engagent et s'intéressent plus largement à la politique. En général, ces Canadiens ont tendance à afficher des niveaux relativement élevés de confiance par rapport au système. Dans l'ensemble, dans le compromis à établir avec le besoin des partis politiques de pouvoir communiquer avec les électeurs, ces répondants ont aussi tendance à préférer la protection de la vie privée. En outre, ces répondants sont plus susceptibles d'estimer que les partis politiques doivent être réglementés par des lois sur la vie privée.

#### **Différences sociodémographiques**

Plus les répondants sont âgés ou scolarisés, plus ils sont susceptibles d'être au courant de ces plaintes. En effet, les jeunes de 18 à 24 ans se sont révélés les moins susceptibles d'être au courant de ces plaintes (22 %). Suivent les répondants de 25 à 34 ans (57 %), les répondants de 35 à 54 ans (63 %), de même que les répondants de 55 ans ou plus, qui se sont révélés les plus susceptibles d'être au courant (64 %). Par ailleurs, les répondants ayant fait tout au plus des études secondaires se sont révélés moins enclins à se dire au courant (47 %). Suivent les répondants ayant fait des études collégiales ou des études universitaires partielles (51 %). Les répondants ayant complété leurs études universitaires se sont révélés les plus susceptibles d'être au courant (72 %).

En outre, les membres des sous-groupes démographiques que voici se sont révélés plus susceptibles d'être au courant de ces plaintes :

- Les répondants qui sont à la retraite ou qui ne font plus partie de la population active, de même que les répondants qui ont un emploi (59 % - 61 % c. 35 % - 41 % des étudiants et des sans-emploi).
- Les hommes (62 % c. 54 % des femmes).
- Les anglophones (62 % c. 54 % des francophones).
- Les utilisateurs de l'Internet (60 % c. 48 % des répondants qui ne l'utilisent pas).
- Les membres des ménages faisant appel conjointement à une ligne terrestre traditionnelle et à un téléphone cellulaire (63 % c. 43 % - 49 % des autres répondants). Les membres des foyers recourant exclusivement à la téléphonie cellulaire étaient les moins susceptibles d'être au courant (43 %).

### **Différences fondées sur les attitudes et les expériences**

En ce qui concerne les liens entre la connaissance des plaintes chez les Canadiens et leurs autres attitudes et expériences, il convient de souligner que les membres des groupes suivants se sont révélés plus susceptibles d'être au courant de ces plaintes :

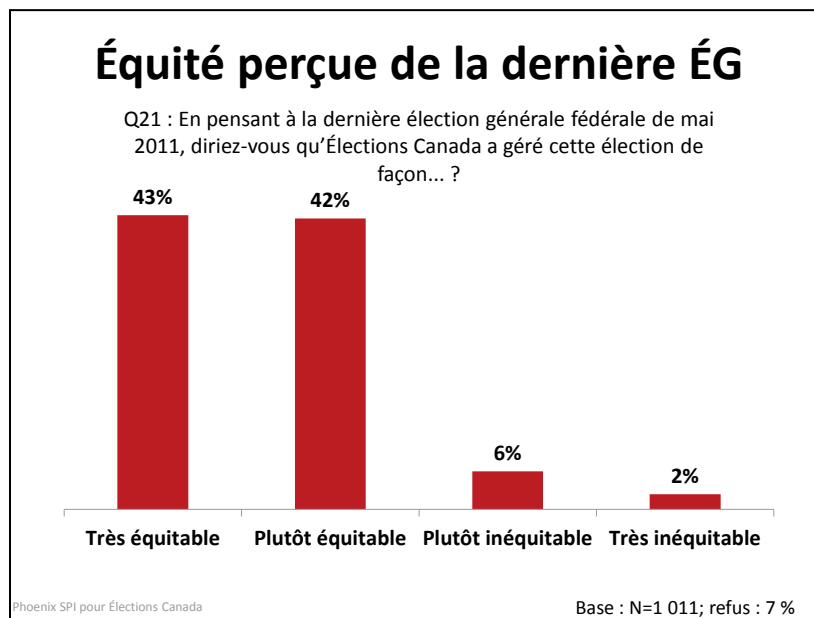
- Les répondants affichant des niveaux plus élevés d'intérêt pour la politique (64 % c. 36 % des répondants affichant de moindres niveaux).
- Les répondants d'avis que les partis politiques et les candidats doivent être réglementés par des lois sur la protection de la vie privée (62 % c. 51% des répondants d'avis que les partis et les candidats doivent s'auto-réglementer).
- Les répondants d'avis que la protection de la vie privée doit l'emporter sur le besoin de communication des partis politiques (61 % c. 49 % des répondants estimant que le besoin de communication doit avoir la primauté).
- Les répondants signalant avoir voté lors de la dernière élection générale fédérale (66 % c. 47 % des répondants qui ne l'ont pas fait).
- Les répondants affichant des niveaux très élevés de confiance à l'égard des résultats de l'élection fédérale (67 % c. 52 % - 53 % des autres répondants).
- Les répondants qui s'identifient à un parti politique fédéral en particulier (72 % c. 49 % qui ne s'identifient pas à un parti en particulier).

## CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS ENGAGÉES DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL

La présente section porte sur la confiance des électeurs à l'égard des diverses institutions engagées dans le processus électoral au Canada.

### La conduite de l'élection est équitable selon la plupart des électeurs

La perception voulant qu'Élections Canada ait géré la dernière élection générale fédérale de façon équitable est répandue. Au total, 85 % des répondants sont d'avis qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable. En particulier, 43 % des personnes interrogées sont d'avis que l'élection a été menée de façon *très* équitable. Dans une proportion de 8 % seulement, les personnes interrogées estiment que l'élection n'a pas été gérée de façon équitable. Sept pour cent des répondants se sont révélés incertains ou encore, n'ont pas avancé d'opinion.



Comparativement aux résultats s'attachant à la précédente élection générale fédérale, les répondants interrogés cette fois-ci sont légèrement moins nombreux à signaler qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable (90 % en 2011 c. 85 % dans le cadre de la présente étude). De nouveau, il convient de souligner que les publics cibles ne sont pas identiques. La présente étude englobe l'ensemble des électeurs admissibles, tandis qu'en 2011, cette question s'adressait seulement aux électeurs admissibles au moment de l'élection.

### Différences sociodémographiques

Les membres des groupes suivants se sont révélés les plus susceptibles de se dire d'avis qu'Élections Canada a géré l'élection de façon très équitable :

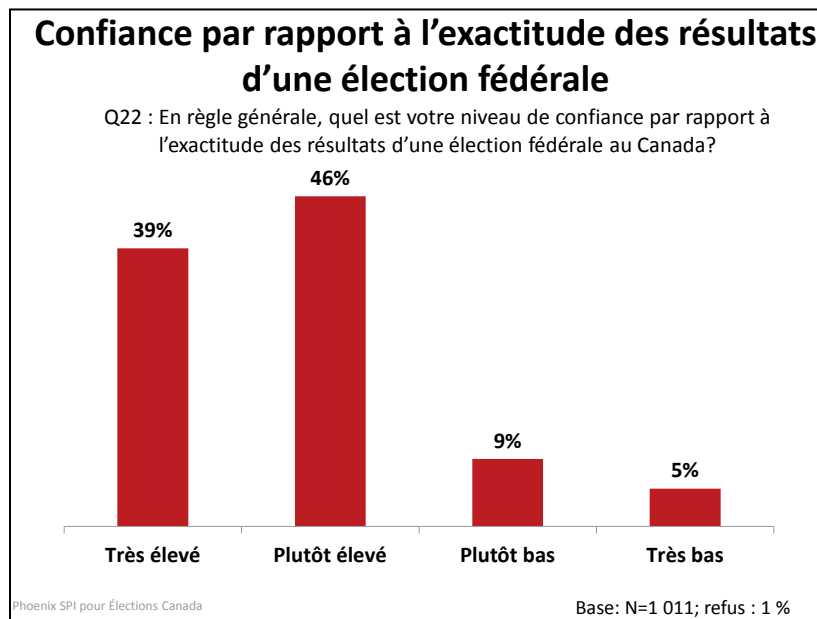
- Les résidents des Prairies (52 %).
- Les répondants qui ont achevé leurs études universitaires (48 %).
- Les anglophones (48 %).
- Les hommes (47 %).

### Différences sociodémographiques (suite)

- Les ménages recourant conjointement à une ligne téléphonique traditionnelle et à la téléphonie cellulaire (47 %).
- Les répondants ayant un emploi ainsi que les répondants qui sont à la retraite ou qui ne font plus partie de la population active (44 % c. 22 % - 30 % des sans emploi et des étudiants).

### Hauts niveaux de confiance envers les résultats d'une élection

En forte majorité (85 %), les répondants font état de hauts niveaux de confiance à l'égard de l'exactitude des résultats d'élection fédérale au Canada. Toutefois, les électeurs se sont révélés plus enclins à estimer que leur niveau de confiance est *plutôt* élevé (46 %) que *très* élevé (39 %). Ils sont relativement peu nombreux (14 %) à indiquer que leur niveau de confiance est plutôt bas (9 %) ou très bas (5 %).



Ces résultats sont presque identiques à ceux enregistrés dans le cadre du sondage qui a donné suite à la 41<sup>e</sup> élection générale fédérale de 2011 : 85 % c. 87 % en 2011.

### Différences sociodémographiques

Les membres des groupes suivants se sont révélés plus susceptibles de signaler des niveaux de confiance plutôt élevés ou très élevés :

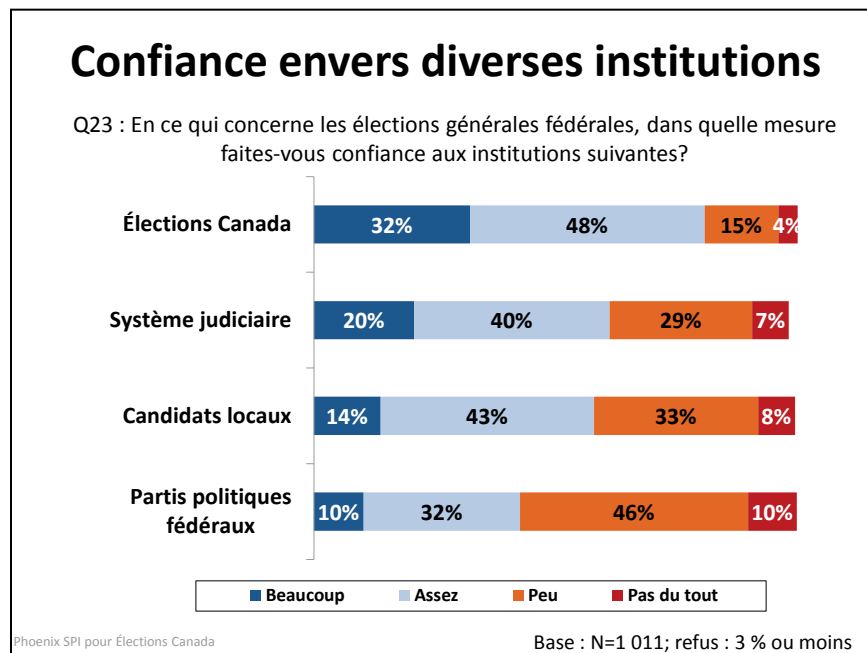
- Les étudiants (96 %).
- Les électeurs ayant fait des études universitaires (91 %).
- Les membres des ménages recourant conjointement à la téléphonie traditionnelle et à la téléphonie cellulaire (89 %).
- Les utilisateurs de l'Internet (87 %).

Les Canadiens de la région de l'Atlantique se sont révélés moins susceptibles que les répondants des autres régions d'afficher des niveaux élevés de confiance à l'égard des résultats de l'élection fédérale (72 % c. 80 % - 89 %).



## Des niveaux de confiance variés envers les diverses institutions

En ce qui concerne les élections générale fédérales, il ressort de l'étude qu'Élections Canada est l'institution la plus susceptible d'inspirer confiance aux électeurs. En effet, c'est dans une pleine proportion de 80 % que les personnes interrogées indiquent qu'elles ont assez (48 %) ou beaucoup (32 %) confiance dans l'organisme. Avec un certain recul, suivent le système judiciaire (60 %), ainsi que les candidats locaux aux élections fédérales (57 %). Les répondants se sont révélés le moins susceptibles d'affirmer que les partis politiques leur inspirent confiance. En effet, plus de la moitié des personnes interrogées (56 %) indiquent que ces institutions leur inspirent peu, voire pas du tout confiance.



Sous une autre perspective, ces résultats révèlent que pour ce qui concerne *toutes* les institutions engagées dans le processus électoral, 12 % des répondants indiquent qu'ils ont peu ou pas confiance. Autrement dit, ces électeurs n'ont attribué les niveaux « assez » ou « beaucoup » à aucune de ces institutions. À l'autre extrémité du spectre, c'est dans une proportion de 28 % seulement que les répondants indiquent qu'ils ont assez ou beaucoup de confiance pour *l'ensemble* des quatre institutions à l'étude. En moyenne, les électeurs interrogés indiquent que deux des quatre institutions à l'étude leur inspirent confiance.

### Différences sociodémographiques

Les membres des groupes suivants se sont révélés plus susceptibles d'indiquer que les quatre institutions leur inspirent beaucoup ou assez confiance :

- Les francophones (37 %).
- Les répondants qui sont neutres ou qui favorisent le besoin de communication avec les électeurs des partis politiques dans le compromis à établir avec la protection de la vie privée (34 % c. 24 % des répondants qui accordent la primauté à la vie privée).
- Les répondants à qui la communication d'un parti politique ou d'un candidat au cours de la dernière élection générale fédérale a inspiré une réaction positive (32 %).

### Différences sociodémographiques (suite)

- Les répondants qui ont complété leurs études universitaires (31 %).
- Les membres des foyers faisant appel conjointement à une ligne téléphonique terrestre et à des téléphones cellulaires (30 %).
- Les répondants affichant des niveaux supérieurs d'intérêt pour la politique (30 %).
- Les répondants affirmant avoir voté lors de la dernière élection générale fédérale (30 %).
- Les utilisateurs de l'Internet (29 %).

Enfin, nous observons que plus les répondants affichent des niveaux élevés de confiance à l'égard des résultats d'élection fédérale, plus ils sont susceptibles d'indiquer que les quatre institutions à l'étude leur inspirent confiance. En effet, ce résultat passe de 5 % des répondants affichant de faibles niveaux de confiance à 39 % des répondants affichant de hauts niveaux de confiance.

Par ailleurs, les membres des groupes suivants se sont révélés plus susceptibles d'afficher des niveaux élevés de confiance à l'égard d'Élections Canada (c'est-à-dire les niveaux « assez » ou « beaucoup ») :

- Les diplômés d'université (89 %).
- Les répondants ayant de 35 à 54 ans (87 %).
- Les francophones (85 %).
- Les membres des ménages faisant appel conjointement à une ligne téléphonique traditionnelle et à la téléphonie cellulaire (84 %).
- Les utilisateurs de l'Internet (82 %).

En outre, les membres des groupes suivants se sont révélés plus susceptibles d'afficher des niveaux de confiance très élevés : les hommes (39 % c. 25 % des femmes), les répondants d'avis que les partis politiques et les candidats devraient s'auto-réglementer (38 % c. 29 % des répondants d'avis que les partis et candidats devraient être réglementés par des lois sur la vie privée), de même que les répondants à qui la communication par un parti politique ou un candidat lors de la dernière élection générale fédérale a inspiré une réaction positive (36 % c. 25 % des répondants faisant état de réactions négatives).

En ce qui concerne les autres institutions :

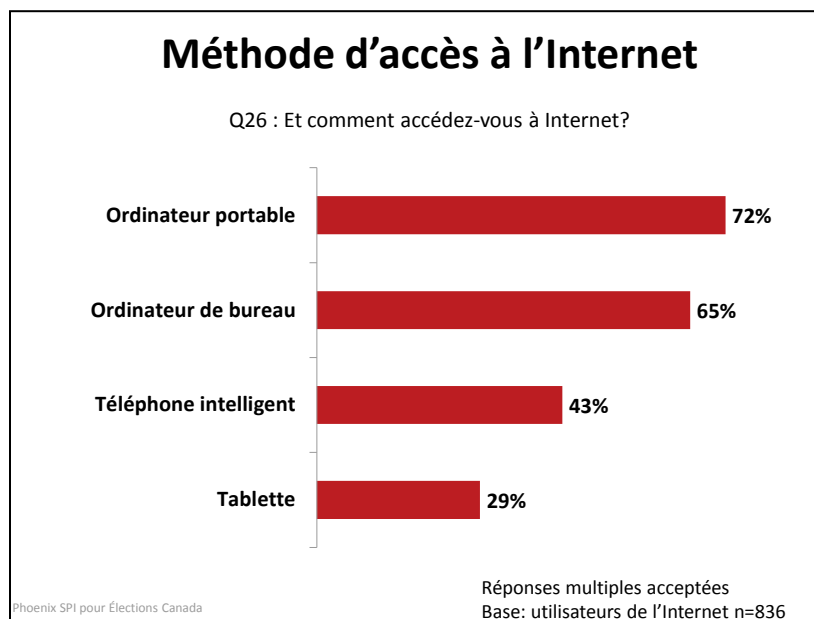
- Les étudiants (63 %), les francophones (49 %) et les diplômés d'université (46 %) se sont révélés plus susceptibles d'afficher des niveaux élevés de confiance à l'égard des partis politiques fédéraux.
- Les étudiants (89 %), les francophones (73 %), les diplômés d'université (63 %), de même que les utilisateurs de l'Internet (59%) se sont révélés les plus susceptibles d'afficher des niveaux élevés de confiance à l'égard des candidats locaux lors d'élections fédérales.
- Les étudiants (76 %), les diplômés d'université (72 %), les francophones (67 %), les membres des ménages faisant appel à une ligne téléphonique terrestre et à la téléphonie cellulaire (65 %), de même que les utilisateurs de l'Internet (63%) se sont révélés les plus susceptibles d'afficher des niveaux élevés de confiance à l'égard du système judiciaire.

## UTILISATION DES TECHNOLOGIES POUR DES ENJEUX POLITIQUES

La présente section fait état de l'utilisation des technologies par les électeurs dans le contexte d'enjeux politiques. Seuls les utilisateurs de l'Internet ont dû répondre à ces questions (86 %; n=836).

### Les électeurs sont plus enclins à utiliser des ordinateurs que des appareils mobiles pour accéder à l'Internet

Les utilisateurs de l'Internet sont plus susceptibles d'utiliser un ordinateur qu'un appareil mobile pour accéder à l'Internet. Plus particulièrement, 72 % d'entre eux indiquent qu'ils se servent à cette fin d'un ordinateur portable tandis que 65 % le font au moyen d'un ordinateur de bureau. Par ailleurs, moins de la moitié (43 %) des personnes interrogées à ce sujet se servent d'un téléphone intelligent, comme un iPhone ou un BlackBerry. En outre, 29 % des répondants se servent d'une tablette, comme un iPad. Dans une proportion de six pour dix (60 %), les répondants recourent à plus d'une méthode pour accéder à l'Internet.



### Différences sociodémographiques

Les Canadiens plus âgés (qui ont 55 ou plus) se sont révélés moins susceptibles que leurs homologues plus jeunes de se servir d'un ordinateur portable (61 % c. 74 % - 79 %), d'un téléphone intelligent (17 % c. 43 % - 68 %) et d'une tablette (17 % c. 25 % - 36 %). Les jeunes de 18 à 24 ans se sont révélés les moins susceptibles de recourir à un ordinateur de bureau (51 % c. 66 % - 70 % des autres) et les plus susceptibles de recourir à un téléphone intelligent (68 % c. 17 % - 64 % des autres). Le recours à la tablette est le plus répandu chez les Canadiens de 25 à 54 ans (33 % - 36 % c. 17 % - 25 % des autres répondants).

Les hommes se sont révélés plus susceptibles que les femmes de recourir à un téléphone intelligent (47 % c. 39 %) et à une tablette (33 % c. 24 %).

### Différences sociodémographiques (suite)

Fait dont il ne faut pas se surprendre, les membres des ménages recourant seulement à des téléphones cellulaires se sont révélés les plus susceptibles de se servir d'un téléphone intelligent (75 % c. 12 % - 43 % des autres). Par ailleurs, les membres des ménages recourant conjointement à une ligne téléphonique terrestre et à un téléphone cellulaire se sont révélés les plus susceptibles d'utiliser un ordinateur portable (75 % c. 57 % - 68 % des autres) et une tablette (12 % - 28 % des autres).

Plus les répondants sont scolarisés, plus ils sont susceptibles d'utiliser les quatre moyens.

### L'Internet est plus susceptible d'être utilisé en tant que source d'information sur des enjeux politiques

En ce qui concerne les activités en ligne, les deux tiers environ (68 %) des répondants indiquent se servir de l'Internet comme source d'information au sujet des enjeux politiques. Les répondants sont relativement peu nombreux à utiliser YouTube pour diffuser ou regarder des vidéos portant sur des enjeux politiques (25 %) ou à diffuser sur Internet des articles ou des commentaires au sujet d'enjeux politiques (20 %). Fait d'importance, plus du quart (28 %) des utilisateurs de l'Internet ne font aucune de ces activités en ligne. D'autre part, c'est exactement le tiers (33 %) des personnes interrogées qui font personnellement plus d'une des activités à l'étude.



### Différences sociodémographiques

Les membres des groupes suivants se sont révélés les plus susceptibles de se servir d'Internet comme source d'information au sujet d'enjeux politiques :

- Les diplômés d'université (81 %).
- Les étudiants (83 %) et les personnes ayant un emploi (73 %).
- Les personnes ayant 25 à 34 ans (80 %).
- Les ménages faisant appel seulement à la téléphonie cellulaire (79 %).

### Différences sociodémographiques (suite)

Les étudiants (60 %), les jeunes (51 % comparativement à 17 % des répondants de 55 ans ou plus) et les ménages faisant appel exclusivement à des téléphones cellulaires (43 %) se sont révélés les plus susceptibles d'utiliser Youtube pour afficher ou regarder des vidéos portant sur des enjeux politiques.

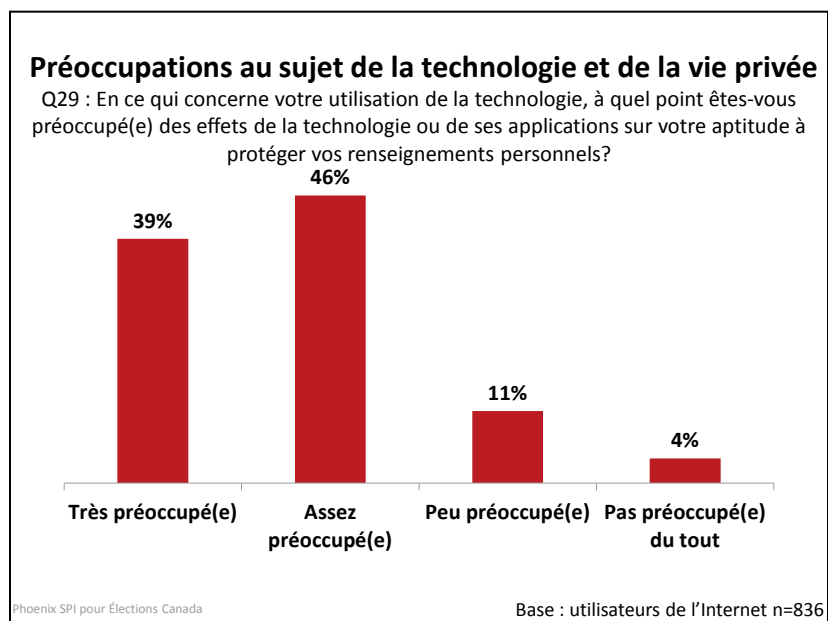
Les étudiants (44 %), les personnes de 25 à 34 ans (30 %), les francophones (26 %) et les personnes ayant fait au moins des études postsecondaires partielles (22 %) se sont révélés les plus susceptibles d'afficher sur Internet des articles ou des commentaires portant sur des enjeux politiques.

Enfin, les répondants suivants se sont révélés plus susceptibles de ne faire *aucune* de ces activités :

- Les Canadiens ayant 55 ans ou plus (39 % c. 17 % - 28 % des Canadiens plus jeunes).
- Les répondants ayant fait tout au plus des études secondaires (47 % c. 16 % - 29 % des autres).
- Les répondants sans emploi (59 % c. 14 % - 39 % des autres).
- Les membres des ménages recourant exclusivement à une ligne téléphonique terrestre (45 % c. 16 % - 27 % des autres).

### La plupart se préoccupent au moins un peu des effets de la technologie sur la protection des renseignements personnels

Dans une proportion supérieure à quatre pour cinq, les répondants sont assez préoccupés (46 %) ou très préoccupés (39 %) des effets de la technologie ou de ses applications sur leur aptitude à protéger leurs renseignements personnels. Par ailleurs, 15 % des personnes interrogées se préoccupent peu (11 %) ou pas du tout (4 %) des effets de la technologie dans le contexte de la vie privée.

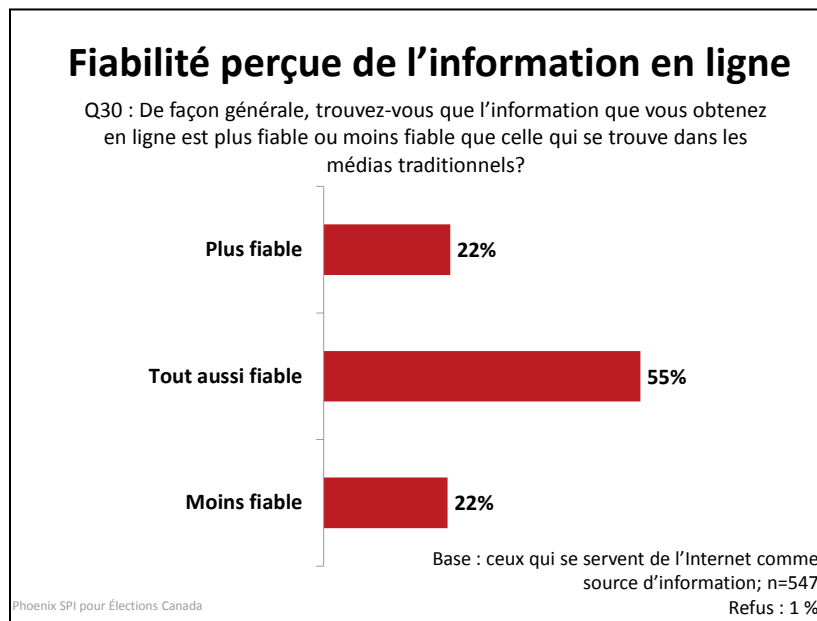


### Différences sociodémographiques

Les répondants de 55 ans ou plus (90 %), ceux qui sont à la retraite ou qui ne font plus partie de la population active (90 %), de même que ceux qui ont fait tout au plus des études secondaires et ceux qui ont un grade universitaire (88 %, dans chaque cas) se sont révélés plus susceptibles d'être très préoccupés ou assez préoccupés au sujet des effets de la technologie sur leur aptitude à protéger leurs renseignements personnels.

### En majorité, les répondants sont d'avis que l'information en ligne est aussi fiable que l'information véhiculée dans les médias traditionnels

Les répondants affirmant se servir de l'Internet comme source d'information au sujet des enjeux politiques (n=547) devaient comparer la fiabilité de l'information obtenue de cette façon avec la fiabilité de l'information diffusée au moyen des médias traditionnels. Dans une proportion tout juste majoritaire (55 %), les répondants sont d'avis que l'information qu'ils obtiennent en ligne est tout aussi fiable que l'information dans les médias traditionnels. Les autres répondants sont partagés également dans leurs évaluations : 22 % des personnes interrogées affirment que l'information en ligne est plus fiable, tandis que 22 % des répondants indiquent qu'elle est moins fiable.



### Différences sociodémographiques

Les membres des groupes suivants se sont révélés plus susceptibles d'être d'avis que l'information en ligne est plus fiable que l'information dans les médias traditionnels :

- Les Canadiens de moins de 35 ans (31 % - 34 % c. 16 % - 28 % des Canadiens plus âgés).
- Les Canadiens ayant fait des études collégiales ou des études universitaires partielles (29 % c. 18 % - 19 % des autres).
- Les étudiants (41 % c. 16 % - 24 % des autres).
- Les hommes (27 % c. 17 % des femmes).
- Les membres des ménages faisant appel seulement à des téléphones cellulaires (43 % c. 17 % - 29 %).

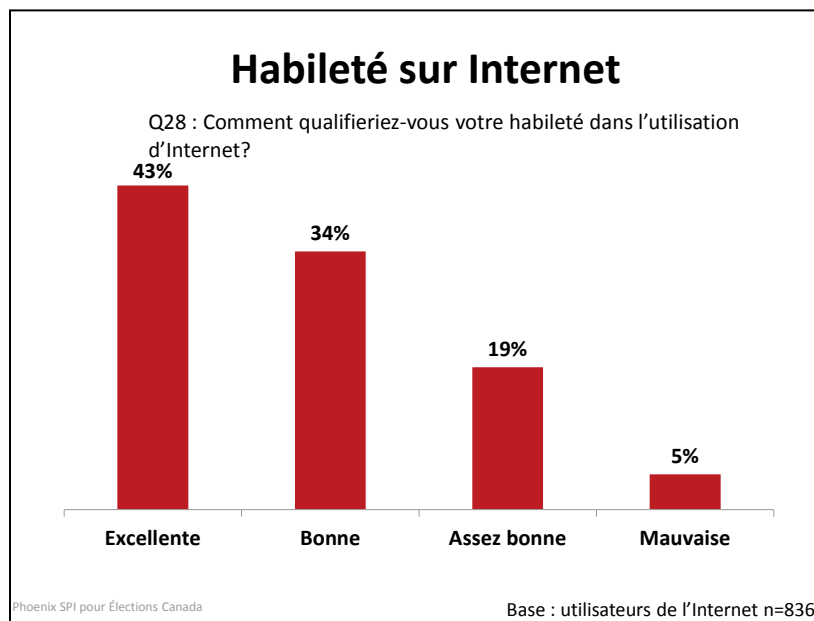
### Différences sociodémographiques (suite)

Les répondants suivants sont plus enclins à tenir l'information pour tout aussi fiable :

- Les Canadiens de plus de 35 ans (59 % - 62 % c. 38 % - 51 % des plus jeunes).
- Ceux ayant complété leurs études universitaires (62 % c. 48 % - 52 % des autres).
- Les francophones (68 % c. 52 % des anglophones).
- Les ménages recourant aux deux types de téléphonie (60 % c. 33 % - 51 % des autres).

### Niveau élevé d'habileté sur Internet, selon les autoévaluations

Dans une proportion avoisinant quatre pour cinq, les utilisateurs de l'Internet estiment que leur habileté dans l'utilisation d'Internet est bonne (34 %) ou excellente (43 %). Par ailleurs, 24 % des répondants estiment que leur habileté est assez bonne (19 %) ou mauvaise (5 %).



### Différences sociodémographiques

Les membres des groupes suivants sont plus susceptibles d'estimer que leur habileté sur Internet est excellente ou bonne :

- Les Canadiens de moins de 35 ans (89 % - 90 % c. 62 % - 77 % des Canadiens plus âgés).
- Les répondants ayant une scolarité plus poussée : les répondants ayant fait des études universitaires (86 %) et ceux qui ont fait des études collégiales ou des études universitaires partielles (76 %) sont les plus susceptibles d'être de cet avis, tandis que les répondants ayant fait tout au plus des études secondaires sont les moins susceptibles d'être de cet avis (64 %).
- Les étudiants (94 %), suivis des personnes ayant un emploi (83 % c. 50 % - 60 % des autres répondants).
- Les anglophones (79 % c. 67 % des francophones).
- Les membres des ménages recourant seulement à la téléphonie cellulaire (85 % c. 54 % - 79 % des autres répondants). Les membres des foyers recourant seulement à une ligne téléphonique traditionnelle se sont révélés les moins

susceptibles de répondre de cette façon (54 %).

## **ANNEXE 1 – DIFFÉRENCES ENTRE LES SOUS-GROUPES QUI SE FONDENT SUR LES ATTITUDES ET LES EXPÉRIENCES**

La présente section expose une analyse sommaire des variations entre les sous-groupes qui se fondent sur les attitudes et les expériences.

### **Intérêt pour la politique**

Non seulement les Canadiens affichant des niveaux élevés d'intérêt pour la politique sont-ils généralement plus engagés politiquement que les Canadiens que la politique intéresse moins, mais ils ont tendance à envisager le système politique et électoral sous un éclairage plus favorable. Sur le plan de l'engagement, par rapport aux répondants que la politique intéresse moins, signalons que ceux que la politique intéresse sont plus susceptibles de signaler avoir voté lors de la dernière élection fédérale (90 % c. 59 %), de s'identifier à un parti politique fédéral (48 % c. 14 %) et de se servir de l'Internet pour diverses raisons liées à la politique (9 % de ces répondants l'utilisent pour les trois activités à l'étude c. 3 % des autres répondants). Ces Canadiens sont également plus susceptibles d'être au courant des plaintes qu'Élections Canada a reçues pendant la dernière élection générale fédérale et par la suite (64 % c. 36 %).

Sur le plan de leurs points de vue, les Canadiens que la politique intéresse davantage sont plus susceptibles que ceux qui ont un moindre intérêt de présenter des réactions positives suite à des communications de la part de partis politiques ou de candidats (73 % c. 48 %), d'afficher des niveaux plus élevés de confiance à l'égard des résultats d'élection fédérale (87 % c. 76 %), d'estimer que les candidats et les partis politiques fédéraux se servent des renseignements personnels de façon appropriée (34 % c. 23 %), de se montrer favorables aux communications de la part de partis politiques et de candidats pour diverses raisons (24 % de ces répondants estiment que les quatre raisons à l'étude sont appropriées c. 14 % des autres répondants), d'avoir confiance envers les institutions qui œuvrent dans le système électoral (30 % de ces répondants affirment que toutes les institutions à l'étude leur inspirent confiance c. 21 % des autres répondants) et de penser qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable (87 % c. 79 %).

### **Le compromis entre la protection de la vie privée et la communication avec les électeurs**

Dans le compromis entre la protection de la vie privée des électeurs et le besoin de pouvoir communiquer avec les électeurs des partis politiques et des candidats, il appert que les répondants d'avis qu'il faut avant tout protéger la vie privée d'un électeur sont moins enclins à estimer qu'il est important que les candidats et les partis politiques fédéraux puissent recueillir des renseignements personnels sur les électeurs (9 % c. 32 %) et que les partis politiques fédéraux et les candidats au Canada se servent des renseignements personnels de manière appropriée pour communiquer avec les électeurs (25 % c. 48 %). Ces Canadiens se sont aussi révélés plus susceptibles d'avoir voté (85 % c. 79 %) et de se dire préoccupés des effets de la technologie ou de ses applications sur leur aptitude à protéger leurs renseignements personnels (87 % c. 81 %).

Par ailleurs, les répondants d'avis qu'il faut accorder la primauté au besoin de communiquer avec les électeurs des partis politiques et des candidats se révèlent plus enclins à estimer que diverses raisons justifient que des partis politiques et des candidats communiquent avec les électeurs (dans une proportion de 26 %, ces répondants estiment que toutes les raisons à l'étude sont appropriées, c. 18 %). Ces Canadiens sont aussi



plus susceptibles d'indiquer que les communications de la part de partis politiques ou de candidats leur inspirent des réactions positives (73 % c. 65 %) et d'affirmer qu'ils ont confiance dans diverses institutions engagées dans le processus électoral (34 % disent que les quatre institutions à l'étude leur inspirent confiance c. 24 % des autres répondants).

### **Points de vue au sujet de la réglementation des partis politiques et des candidats au moyen de lois sur la vie privée**

Il y a une corrélation entre l'adoption de points de vue à l'effet qu'il faut que des lois sur la protection de la vie privée régissent les candidats et les partis politiques au chapitre des modes de communication et l'adoption d'une perspective plus englobante favorisant la protection de la vie privée dans le compromis à faire avec les besoins de communication avec les électeurs des partis politiques. En effet, 71 % des répondants en faveur de la protection de la vie privée sont aussi favorables à la réglementation, comparativement à 57 % des répondants qui accordent la primauté aux besoins de communication avec les électeurs des partis politiques. Par rapport aux répondants d'avis que les partis et candidats devraient s'auto-réglementer, les Canadiens d'avis que les partis politiques et les candidats doivent être réglementés se révèlent aussi plus susceptibles d'indiquer qu'un parti politique ou un(e) candidat(e) a communiqué avec eux lors de la dernière élection générale fédérale (62 % c. 38 %). De la même façon, ils se sont révélés plus susceptibles d'affirmer que cette communication leur a inspiré une réaction négative (33 % c. 20 %).

Les répondants affichant des niveaux quelque peu élevés ou faibles de confiance à l'égard des résultats d'élection se sont révélés plus susceptibles d'estimer qu'il faudrait réglementer les partis politiques et les candidats au moyen de lois sur la protection de la vie privée que les répondants affichant des niveaux de confiance très élevés (65 % - 68 % c. 60 %). Les répondants au courant des plaintes reçues par Élections Canada au cours de la dernière élection générale fédérale et par la suite se sont aussi révélés plus susceptibles d'être de cet avis que les répondants qui ne sont pas au courant des plaintes (70 % c. 58 %).

En outre, par rapport aux répondants qui estiment que les candidats et partis devraient s'auto-réglementer, les répondants d'avis qu'il faudrait réglementer les partis politiques sont plus susceptibles...

- d'indiquer qu'on a communiqué avec eux par courrier électronique ou par un autre moyen électronique (30 % c. 22 %).
- de ne pas être d'accord avec les communications visant les dons pour un parti politique (68 % c. 56 %).
- d'estimer que les candidats et les partis politiques fédéraux ne se servent pas des renseignements de façon appropriée dans les communications avec les électeurs (35 % c. 24 %).
- d'être d'avis que les électeurs avec lesquels communique un parti politique ou un(e) candidat(e) devraient avoir le droit de se retirer de toute nouvelle communication de la part de ce parti (81 % c. 72 %).
- d'indiquer que leur numéro de téléphone fait partie de la liste des numéros exclus (45 % c. 32 %).
- d'afficher des niveaux de confiance moins élevés envers les partis politiques fédéraux (60 % c. 48 %).
- d'afficher des niveaux de confiance moins élevés à l'égard des candidats locaux lors d'élections fédérales (44 % c. 35 %).

- de se servir de l'Internet (90 % c. 79 %).

### **Les réactions positives ou négatives aux communications de la part des partis et candidats**

Au nombre des répondants indiquant qu'un parti politique ou un(e) candidat(e) a communiqué avec eux lors de la dernière élection générale fédérale, par rapport à ceux qui ont présenté une réaction négative, les Canadiens à qui la communication a inspiré des réactions positives se sont révélés plus susceptibles de s'intéresser à la politique (86 % c. 69 %). Ils se sont aussi révélés plus enclins à estimer que diverses raisons sont appropriées pour justifier cette communication (29 % des répondants sont d'avis que toutes les raisons à l'étude sont appropriées c. 9 %), à afficher des niveaux élevés de confiance à l'égard des résultats d'élection fédérale (91 % c. 76 %), à indiquer que diverses institutions engagées dans le processus électoral leur inspirent confiance (32 % disent avoir confiance envers les quatre institutions à l'étude c. 16 %) et à être d'avis qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable (92 % c. 81 %). En outre, ces répondants se sont révélés plus susceptibles d'indiquer préférer que les partis politiques ou les candidats communiquent avec eux le soir (42 % c. 25 %).

D'autre part, par rapport aux répondants ayant présenté des réactions positives, les répondants affichant des réactions négatives se sont révélés plus susceptibles d'estimer que des lois sur la protection de la vie privée devraient servir à réglementer les partis politiques et les candidats (76 % c. 66 %), de juger qu'il n'est pas important que les partis et les candidats soient en mesure de recueillir les renseignements personnels des électeurs (80 % c. 65 %) et d'être d'avis que les partis et candidats ne se servent pas de cette information de façon appropriée (48 % c. 26 %). Ces répondants, qui sont aussi plus susceptibles d'accorder la primauté à la vie privée dans le compromis l'opposant aux besoins de communication avec les électeurs des partis et candidats (73 % c. 62 %), sont plus susceptibles de se dire préoccupés au sujet de la façon dont la technologie et ses applications influent sur leur aptitude à protéger leurs renseignements personnels (93 % c. 86 %).

## ANNEXE 2 – LES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

La présente section expose une répartition détaillée des répondants du sondage suivant les caractéristiques sociodémographiques que voici : la région, l'âge, le sexe, la scolarité, la situation d'emploi, la langue, la connaissance des plaintes liées à la dernière élection générale fédérale, de même que la participation à l'élection. Toutes les données sont pondérées. Dans chaque tableau, la base est l'échantillon total du sondage (N=1 011).

Région	
Atlantique	7 %
Québec	25 %
Ontario	37 %
Prairies	17 %
Colombie-Britannique	13 %

Âge	
18 à 24 ans	11 %
25 à 34 ans	16 %
35 à 54 ans	35 %
55 ans ou plus	34 %
Refus	4 %

Sexe	
Hommes	48 %
Femmes	52 %

Scolarité	
Études primaires partielles	1 %
Études primaires complétées	1 %
Études secondaires partielles	6 %
Études secondaires complétées	19 %
Collège communautaire, formation professionnelle, école de métier, école commerciale, cégep	26 %
Études universitaires partielles	8 %
Grade universitaire	26 %
Études universitaires supérieures/études professionnelles (p. ex., école de droit, école de médecine)	11 %
Autre	< 1 %

Situation d'emploi	
Travaille à plein temps	46 %
Travaille à temps partiel	11 %
Travailleur/travailleuse autonome	2 %
Sans emploi à la recherche d'un emploi	4 %
Aux études	5 %
À la retraite	25 %
Autre	5 %

Refus	1 %
-------	-----

<b>Langue</b>	
Anglais	78 %
Français	22 %

<b>Connaissance des plaintes</b>	
<i>Q33. Est-ce que vous saviez qu'Élections Canada avait reçu des plaintes concernant des appels téléphoniques automatisés et des appels effectués en personne, pendant et après la dernière élection générale fédérale?</i>	
Oui	58 %
Non	42 %
Refus	< 1 %

<b>Participation à l'élection</b>	
<i>Q11. Avez-vous voté lors de la dernière élection générale fédérale?</i>	
Oui	83 %
Non	17 %
Refus	< 1 %